

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS AU SEIN DE L'OTAN DEPUIS LA FIN DE LA
GUERRE FROIDE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
FANNY GUAY

MAI 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 -Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mes parents, Françoise et Yves Guay, pour leur soutien tout au long de cette longue période de rédaction. J'aimerais aussi mentionner le support de tous mes amis, qu'ils soient du Canada, de l'Afrique ou des Balkans. Je ne ferai la liste de toutes ces personnes car elles sauront se reconnaître. Finalement, je remercie mon directeur de mémoire, Stéphane Roussel, qui a dirigé l'écriture de ce manuscrit.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iv
RÉSUMÉ.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1	
LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET L'OTAN À LA FIN DE LA GUERRE FROIDE.....	7
1.1 La création de l'OTAN.....	7
1.2 L'OTAN à la fin de la guerre froide.....	10
1.3 Le Canada et l'OTAN depuis la fin de la guerre froide.....	14
1.4 Les États-Unis et l'OTAN depuis la fin de la guerre froide.....	22
CHAPITRE II	
LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LES LIENS TRANSATLANTIQUES.....	31
2.1 Les liens transatlantiques.....	31
2.2 Le Canada et les liens transatlantiques.....	37
2.3 Les États-Unis et les liens transatlantiques.....	47
CHAPITRE III	
LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LA GESTION DES CRISES ET LE «HORS ZONE».....	52
3.1 La gestion des crises et le hors-zone.....	52
3.2 Le Canada et la gestion des crises et le hors-zone.....	58
3.3 Les États-Unis et la gestion des crises et la hors-zone.....	65
CONCLUSION.....	74
BIBLIOGRAPHIE.....	84

LISTE DES ABBRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CCNA	Conseil de coopération nord atlantique
CEE	Communauté économique européenne
FCE	Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe
FORPRONU	Force de protection de l'ONU
GFIM	Groupements de forces multinationaux
IFOR	Force d'implémentation
KFOR	Force du Kosovo
MUP	Ministère de l'intérieur de Serbie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération Europe
OTAN	Organisation du Traité Atlantique Nord
PFP	Partnership for Peace (Partenariat pour la paix)
SFOR	Force de stabilisation
START	Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs
UE	Union européenne
UEO	Union européenne occidentale
UNSC	United Nations Security Council (Conseil de sécurité des Nations Unies)
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

RÉSUMÉ

Le but de la présente recherche est de déterminer les facteurs qui ont favorisé l'implication du Canada et des États-Unis au sein de l'OTAN depuis la fin de la guerre froide. Plus précisément, il sera question de la politique canadienne et américaine envers l'Organisation entre 1989 et 1999. Le premier chapitre débute avec un court résumé des événements qui ont amené à la création de l'OTAN. Ensuite, il situe le lecteur dans le contexte de la fin de la guerre froide en relatant la situation de l'Organisation et les politiques canadiennes et américaines à cette époque. Le second chapitre définit ce que sont les relations transatlantiques et l'importance de ces relations pour le Canada et les États-Unis. Finalement, le dernier chapitre renseigne le lecteur sur la mission de la gestion des crises et du « hors-zone », ainsi que sur les interventions des deux pays en Bosnie Herzégovine et au Kosovo.

Ce travail tente de démontrer que le Canada est membre de l'OTAN depuis la fin de la guerre froide car il tente d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale et de faire contrepoids à la présence américaine, tandis que les États-Unis sont motivés par leur désir de conserver leur influence sur l'Europe. Ces hypothèses sont examinées à l'aide de la théorie du réalisme offensif, à travers une étude historique.

Les résultats de cette recherche concluent que le Canada tente effectivement d'augmenter son influence sur la scène internationale et de faire contrepoids aux Américains, tandis que ces derniers tentent de conserver leur influence sur l'Europe.

OTAN, CANADA, ÉTATS-UNIS, RELATIONS TRANSATLANTIQUES, GESTION DES CRISES.

INTRODUCTION

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une organisation qui existe maintenant depuis plus de cinquante ans. Jusqu'en 1990-91, sa fonction principale était de protéger les États membres contre la menace que représentait l'URSS. Avec la chute du mur de Berlin, la dislocation de l'empire soviétique et la dissolution du Pacte de Varsovie, de nombreux experts ont conclu que l'Alliance Atlantique allait disparaître aussi. Pourtant, nous sommes en 2006 et l'OTAN a toujours un rôle à jouer dans le paysage international.

Malgré cette affirmation, beaucoup sont d'avis que ce rôle n'est pas clair et qu'il doit être redéfini. Dans le cadre de ce mémoire, nous espérons donc faire la lumière sur les facteurs qui ont favorisé la survie de l'OTAN. Plus précisément, nous tenterons de connaître les raisons qui ont amené le Canada et les États-Unis à s'engager, afin que l'OTAN conserve une raison d'être. Le choix des États-Unis pour cette étude se justifie simplement par leur rôle au sein de l'Organisation. Ils sont le principal bailleur de fonds de l'OTAN et leur influence est considérable. Quant au Canada, il semblait naturel de le choisir puisqu'il est le voisin direct des États-Unis, et son influence est beaucoup moins importante. Il est donc intéressant de comparer deux États occidentaux semblables mais différents. Ces pays feront l'objet d'une étude portant sur leurs rôles au sein de l'OTAN et plus particulièrement à la lumière de deux missions de l'Organisation. La première est la préservation des liens transatlantiques et la seconde est la gestion des crises et le «hors zone». Ce travail se concentrera donc sur la période comprise entre 1989 et 1999. Le choix de cette période semble logique puisque l'année 1989 marque la chute du mur de Berlin. Quant à l'année 1999, elle représente le moment où le conflit au Kosovo s'est officiellement terminé.

De nos jours, la question n'est plus de savoir si l'OTAN continuera d'exister, mais plutôt quelle est la place de cette organisation dans le monde actuel. Après avoir fait une revue de la littérature touchant à cette question, nous avons constaté que les opinions demeurent assez partagées. Des experts comme Ronald D. gouvernementale, Karl Heinz Kamp, Anthony Forster et William Wallace croient que malgré ses lacunes, l'OTAN demeurera présente pour plusieurs années à venir.

« NATO has done much in the past decade to make Europe secure. NATO enlargement, carefully handled, will further enhance the security of the European region. The long-term commitment that NATO and the EU have now made to the stability, political and economic development of south-eastern Europe should rebuild security there. Partnership for Peace is retraining and reorienting military forces across the former Warsaw Pact, helping both to stabilize those states and to raise standards to levels which permit effective participation in multilateral operations, inside the Euro-Atlantic region or beyond. These multiple tasks will keep NATO in business for many years to come. »¹

Par contre, pour Gabriel Robin, l'OTAN ne répond plus à ses fonctions fondamentales, c'est-à-dire être une alliance diplomatique, une communauté politique et une organisation militaire.

Un rapide coup d'œil sur la situation présente suffit pour constater à quel point ces trois réalités, ces trois fonctions sont devenues anachroniques. La menace qui avait créé le besoin du Pacte atlantique a disparu. Le communisme est mort [...] Le danger imminent et mortel, dont les premières manifestations avaient précipité l'intégration militaire, s'est évanoui. [...] Quant au problème allemand, qui avait obligé l'OTAN à s'ériger en communauté politique, il est résolu.²

Selon lui, l'OTAN est toujours présente car on lui a trouvé de nouvelles fonctions. C'est donc dire que deux opinions s'affrontent et donc, que la problématique, à savoir pourquoi l'OTAN est toujours présente aujourd'hui, est toujours d'actualité et qu'il est pertinent de se pencher sur la question.

¹ Anthony Forster, William Wallace, « What is NATO for ? », *Survival*, vol.43, no.4, (winter) 2001-2002, p.119.

² Gabriel Robin, « À quoi sert l'OTAN ? », *Politique étrangère*, vol.60, no.1, (printemps) 1995, p.172.

L'objectif de ce mémoire est donc de découvrir, à travers une perspective historique, pourquoi le Canada et les États-Unis sont toujours membres de l'OTAN et quelle est l'importance de l'Organisation au sein de leur politique étrangère respective. Il s'agit donc d'étudier la période de l'après-guerre froide et deux missions qui ont été données à l'Organisation à des moments différents dans le temps, c'est-à-dire de préserver les liens transatlantiques et de gérer les situations de crises et le «hors zone». Ces dernières seront définies de manière générale, mais seront aussi étudiées selon la perspective canadienne et américaine.

Toutefois, nous n'aborderons pas le sujet de la même façon que la majorité des auteurs qui ont été consultés dans le cadre de ce mémoire. Plutôt que de se concentrer sur l'Organisation, nous nous sommes penchés davantage sur les membres. Nous avons choisi le Canada et les États-Unis, deux pays à la fois différents et semblables. Nous pensons que le Canada et les États-Unis ont besoin de l'OTAN afin de répondre à leurs intérêts respectifs. Le Canada utilise l'OTAN afin d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale et de s'affirmer de manière plus indépendante, c'est-à-dire qu'il tente de se distinguer des Américains. Les États-Unis utilisent l'OTAN afin conserver leur influence sur l'Europe. Afin d'étayer ces deux affirmations, le courant réaliste semble le plus approprié.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le réalisme est le paradigme dominant en relations internationales. Bien que de nombreux internationalistes lui reprochent souvent d'être resté fidèle à l'objet d'étude central classique, et très délimité, des Relations Internationales qu'est l'étude des causes de la guerre et des conditions de la stabilité de l'ordre international, la plupart des chercheurs ne peuvent s'empêcher de se reconnaître dans l'aveu émis en son temps par Martin Wight : «De nos jours, nous sommes tous réalistes.»³

Le courant réaliste est donc, encore aujourd'hui, très présent dans l'analyse des relations internationales. C'est pourquoi il nous a semblé pertinent d'aborder ce travail sous cet angle. Selon Dario Battistella quatre grands principes entourent cette théorie. Premièrement, le système international est anarchique, et donc en état de guerre permanent, car il n'existe

³ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.111.

aucun moyen d'empêcher les acteurs internationaux d'utiliser la force. Deuxièmement, les États sont les acteurs principaux. Troisièmement, « incarnés dans le chef du pouvoir exécutif, les États nations sont des acteurs rationnels qui cherchent à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance eu égard aux contraintes du système international. »⁴ Finalement, le dernier principe soutient qu'obtenir l'équilibre des puissances constitue le seul moyen d'assurer un ordre et une stabilité internationale précaires, puisque le progrès est chose impossible dans le domaine des relations internationales.

De ces quatre principes, découlent quatre propositions. Tout d'abord, le recours à la guerre est un moyen légitime de la politique extérieure. « Comme l'explique Raymond Aron, la paix et non la victoire est ainsi le but ultime de la guerre puisque la paix est l'idée directrice du politique quand la victoire n'est qu'un des moyens pour l'atteindre. »⁵ De plus, les organisations interétatiques et les entités non étatiques ne sont pas des acteurs autonomes car ils agissent souvent par le biais des États. Ensuite, la politique extérieure prime sur la politique intérieure et le fait d'accorder de l'importance à l'opinion publique constitue un obstacle au bon fonctionnement de la diplomatie. Pour terminer, les institutions de coopération et le droit international existent et ne sont efficaces que dans la mesure où les États les plus puissants y consentent.

Pour E.H.Carr, il n'y a pas de système sans un ou plusieurs rapports de puissance puisqu'ils sont les seuls mécanismes de contrôle pouvant organiser les relations internationales. « Pour Morgenthau, c'est la puissance, la lutte pour la puissance, qui est le fondement de toute relation politique et qui constitue donc le concept clef de la théorie politique. »⁶

En politique étrangère, un État ne connaît qu'« un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action », l'intérêt national égoïste défini en termes de puissance : quel que soit le but ultime de la politique extérieure d'un État,

⁴ *Ibid.*, p.112.

⁵ Jean-Jacques Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1997, p.29.

⁶ Philippe Braillard, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, p.70.

quels que soient les termes dans lesquels ce but est défini, la recherche de la puissance est toujours son but immédiat, qu'il s'agisse de changer la configuration du rapport des forces existant par une politique impérialiste, ou au contraire de la préserver par une politique de *statut quo*.⁷

En effet, les réalistes affirment que l'intérêt national d'un État, donc ce qui est le plus important pour un état, est d'assurer sa sécurité. Comment peut-on définir la sécurité ? La sécurité se définit dans un contexte assez large, englobant la sécurité territoriale, l'indépendance politique et l'identité culturelle. Définir l'intérêt national en terme de puissance serait le seul moyen d'assurer sa sécurité puisqu'un État a besoin d'un certain niveau de puissance afin d'empêcher les autres États de lui imposer leur volonté.

Cette position étant elle-même déterminée par la configuration générale des puissances, c'est-à-dire par la distribution des capacités essentiellement militaires dont dispose chaque État, l'intérêt national est *in fine* défini en termes de puissance, car la seule façon pour un État d'assurer sa sécurité est de disposer soi-même de suffisamment de puissance pour dissuader les autres États de tenter de lui imposer leur volonté.⁸

Comme nous désirons faire référence à la notion d'influence, il faut non seulement utiliser la théorie réaliste, mais plus précisément, le réalisme offensif. En effet, «l'école offensive postule que la politique de puissance incite les États à rechercher l'*influence* et non la seule *survie*.»⁹ Cette quête d'influence doit être perçue comme une ambition de conquête et d'expansion, ce qui permet de définir la puissance comme un moyen de gagner de l'influence. Selon A. Wolfers, il est possible de distinguer la notion de puissance et la notion d'influence «la première catégorie définissant la capacité d'altérer le comportement des autres acteurs par la coercition, la seconde signifiant la possibilité de l'infléchir par la persuasion.»¹⁰ Maximiser l'influence est donc le but ultime des États. «Maximization of influence as a fundamental goal of foreign policy means that states primarily strive to gain as much influence as possible on the (collective) decisions made in international politics, which

⁷ Hans Morgenthau, *In Defense of the National Interest*, New York, Knopf, 1951, p.242.

⁸ Batistella, *Théories des relations internationales*, p.144.

⁹ Stefano Guzzini et Sten Rynning, «Réalisme et analyse de la politique étrangère», in *Politique étrangère : Nouveaux regards*, sous la dir. de Frédéric Charillon, Paris, Presses de science po, 2002, p.45.

essentially allows them to pursue their 'national' interests more efficiently. »¹¹ Toutes ces notions sont donc intrinsèquement liées et nous utiliserons régulièrement ces termes afin de démontrer notre hypothèse qui affirme que les États-Unis sont toujours membres de l'OTAN afin de conserver leur influence sur l'Europe et que le Canada est toujours membre de l'OTAN afin d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale et de faire contrepoids à l'influence exercée par les Américains.

La recherche sera donc structurée de la façon suivante : le premier chapitre nous placera dans le contexte de l'après-guerre froide. Il sera question de l'OTAN à la fin de la guerre froide, de même que la position canadienne et américaine à cette époque. Le second chapitre tentera d'expliquer la provenance et la définition des relations transatlantiques en plus de la signification de ces relations pour le Canada et les États-Unis. Finalement, le dernier chapitre fera l'historique de la mission de gestion des crises et du « hors zone », ainsi que les analyses des interventions de l'OTAN en Bosnie et au Kosovo. Il sera aussi bien évidemment question de l'implication canadienne et américaine lors de ces deux interventions. Ces trois chapitres tenteront de mettre en évidence les raisons pour lesquelles le Canada et les États-Unis sont toujours membres de l'OTAN, ce qui nous éclairera conséquemment sur le rôle de l'OTAN aujourd'hui.

¹⁰*Ibid.*, p.23.

¹¹Volker Rittberger, Frank Schimmelfennig, «German Foreign Policy After Unification; A Re-Examination of Realist Prognoses», *Center for International Relations/Peace and Conflict Studies*, n.28a, 1997, p.9.

CHAPITRE 1

LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET L'OTAN À LA FIN DE LA GUERRE FROIDE

1.1 La création de l'OTAN

Afin de mieux comprendre les débats au sein des membres de l'Alliance atlantique et de l'OTAN à la fin de la Guerre froide, il est impératif de rappeler les étapes de la création de l'Organisation.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les Européens se sont lancés à la recherche d'un système de défense collective qui permettrait d'éviter une nouvelle agression. C'est ainsi que les traités de *Dunkerque* (4 mars 1947) et de *Bruxelles* (17 mars 1948) ont été conclus. Si le premier considérait l'Allemagne comme l'ennemi, le second reconnaissait toutefois une menace possible du côté des Soviétiques. Pourtant, ces textes n'apportaient pas la satisfaction espérée puisque l'URSS semblait vouloir adopter une politique expansionniste. En effet, le Blocus de Berlin, la soviétisation des pays de l'Est et l'ampleur de l'armée soviétique ne sont que quelques éléments qui témoignent du climat qui régnait à cette époque. Cette insécurité grandissante a donc amené les Européens à demander l'aide du géant américain.

Le changement d'orientation de la politique étrangère américaine se précisa véritablement au Congrès, avec l'adoption de la résolution Vandenberg le 11 juin 1948. L'exécutif obtenait le droit de former des alliances en temps de paix. C'est ainsi que le 4 avril 1949, le *Traité de l'Atlantique Nord* fut signé par douze membres : les États-Unis, le

Canada, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Danemark, la Norvège, le Portugal, l'Italie et l'Islande.

Le but premier du traité fut clairement défini dans l'article 5 du document :

Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugea nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.¹²

L'OTAN n'était pas une simple Alliance militaire. L'article 2, la « clause canadienne » du traité, engageait les gouvernements membres de l'organisation à contribuer au développement de relations internationales amicales. Ils devaient aussi tenter d'éliminer leurs différends relatifs à leurs politiques économiques et encourager la collaboration :

Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.¹³

Il est important de mentionner ici le rôle du Canada au moment de la création de l'OTAN et de l'élaboration de l'article 2. Dès février 1948, à la suite du coup tchécoslovaque, Londres et Ottawa se sont alliés pour tenter de convaincre Washington de participer aux discussions pouvant mener à la création d'une association multilatérale de sécurité. À la suite de cette discussion tripartite, Louis St-Laurent s'adressait à la Chambre des Communes. Il

¹² Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], *Traité de l'Atlantique Nord*, Bruxelles, Conseil de l'Atlantique Nord, 1949, p.2.

¹³ *Ibid.*, p.1.

croyait fermement que le Canada avait un rôle important à jouer dans la création d'une nouvelle association de défense collective; une association qui serait compatible avec l'article 51 de la Charte des Nations Unies, lequel reconnaît le droit à la légitime défense en cas d'agression armée.

« What was required was the creation of an association of all free states in the West, linking North America with five signatories (the UK, France, Belgium, the Netherlands, and Luxembourg) of the Brussels treaty of 17 March 1948. Why not, he suggested, transform that new arrangement into a North Atlantic collective-defence mechanism that would not transcend the United Nations, but would instead be fully compatible with the charter's provisions for regional self-defence under article 51? »¹⁴

C'est ainsi que, tout au long de l'année 1948, St-Laurent et ses collaborateurs ont continué d'évoquer la création d'une organisation de sécurité collective pour une communauté atlantique, au sein de laquelle les moyens politiques, économiques et militaires seraient combinés. Au moment de la signature du traité en 1949, le Canada avait réussi à y insérer l'article 2, qui comme il a été mentionné précédemment, encourageait de saines relations politiques et économiques entre les membres.

« The former were prefigured in Canada's successful attempt to endow the alliance with a charter obligation to work toward political and economic community-building – an obligation found primarily in the Washington treaty's « Canadian » article (article 2), and also in article 4, enjoining the members to take seriously the requirement of consultation on important matters. »¹⁵

Donc, non seulement le Canada s'est activement impliqué dans les discussions précédant et menant à la création de l'OTAN, mais il a joué un rôle important dans l'inclusion des articles 2 et 4 du traité. Maintenant, qu'elle était la situation à la fin de la guerre froide ?

¹⁴ David G. Haglund, « Canada and Atlantic Alliance: An Introduction and Overview », in *What NATO for Canada*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 2000, p.3.

¹⁵ *Ibid.*, p.4.

1.2 L'OTAN à la fin de la guerre froide

À la fin de la guerre froide, les paris étaient ouverts. Certains experts pensaient que la raison d'être de l'Organisation avait disparu et que l'institution elle-même serait amenée disparaître.

La fin de la guerre froide a apporté ce que l'on a désigné comme le « dividende de la paix ». Nombreux sont ceux qui croyaient que l'OTAN devrait être démantelée : l'Alliance n'était plus nécessaire, affirmait-on, puisque la menace commune pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord avait disparu et qu'il était maintenant question de sécurité mondiale. Les « problèmes de paix », comme les conflits ethniques, le séparatisme, le crime international et le trafic de stupéfiants, étaient principalement considérés comme des conflits internes. Dans la mesure où ils exigeaient une concertation internationale, ils pouvaient et devaient être réglés par les Européens par l'intermédiaire d'un organisme européen comme la Communauté européenne elle-même, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou une Union de l'Europe occidentale (UEO) efficace. En outre, on craignait à l'époque que l'appui prêté par la population et le gouvernement à l'OTAN ne s'effrite aux États-Unis et au Canada.¹⁶

Pour assurer sa continuité, l'Alliance devait refaire l'examen de ses priorités. Plusieurs suggestions furent proposées par des organisations non-gouvernementales (ONG), des universitaires et autres spécialistes. Deux camps s'affrontaient à cette époque : d'un côté, ceux qui désiraient conserver son rôle traditionnel et de l'autre, ceux qui désiraient élargir ce rôle. Malgré ce débat au sein de la communauté atlantique, l'OTAN demeurait tout de même la seule organisation de défense collective dotée de tous les moyens militaires. Ses membres la percevaient toujours comme un « gage de stabilité politique et militaire sans pareil pour l'Europe de l'Ouest, et désormais pour les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. »¹⁷ Elle était aussi un outil de maintien de la paix et l'expression de la solidarité

¹⁶ Canada, Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, *La « nouvelle OTAN » et l'évolution du maintien de la paix : conséquences pour le Canada*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 2000, p.1.

¹⁷ Sir Malcom Rifkind, « Une Communauté atlantique pour mieux refléter les relations entre les États-Unis et l'Europe », *Revue de l'OTAN*, (mars) 1995, p.11.

transatlantique, ce qui lui permettait de réduire considérablement les risques de conflits en Europe et entre les États membres. En résumé, elle a :

entrepris de se réinventer en se fixant de nouveaux objectifs, plus pertinents. Ce faisant, elle a soulagé la Communauté européenne – devenue par la suite l'Union européenne – du fardeau d'élaborer une véritable politique étrangère et de défense commune au moment même où elle s'affairait à resserrer ses liens économiques. Le renouvellement de l'OTAN a aussi aidé à procurer un sentiment de sécurité à la Russie, qui désormais ne serait plus confrontée à des actes d'hostilité irréfléchis le long de ses frontières occidentales. Par ailleurs, la crainte en Europe de l'Ouest et en Russie d'une Allemagne réunifiée s'est apaisée, tandis que le maintien de l'OTAN comme alliance a contribué à la sécurité et à l'espoir en Europe centrale et orientale.¹⁸

Selon Sir Michael Alexander, le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'OTAN dans les années 1990, quatre facteurs justifiaient l'utilité de l'Alliance. Tout d'abord, au niveau de la défense, tous espéraient que Gorbatchev réussirait à transformer l'Union soviétique. Le pays demeurait tout de même un problème pour les États occidentaux puisque les forces conventionnelles soviétiques étaient toujours beaucoup plus importantes. Et même si les deux camps concluaient un accord, la puissance militaire soviétique resterait plus importante.

Le danger que présente actuellement l'Union soviétique réside plutôt dans une instabilité fondamentale : le processus de réforme exerce des pressions énormes sur la trame sociale et politique de l'URSS, et nous ne pouvons exclure que ce développement débouche sur un éclatement brutal de l'Union. Or, l'éclatement d'une superpuissance disposant d'un arsenal nucléaire aussi considérable constituerait un danger majeur, non seulement pour les Soviétiques eux-mêmes, mais pour tous leurs voisins. Il s'agit là d'une raison suffisante pour que l'Occident s'abstienne de baisser sa garde.¹⁹

Le rapport de puissance constituait donc un argument considérable pour les pays occidentaux, qui demeureraient méfiants face à l'ancienne Union soviétique.

¹⁸ Canada, Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, *La « nouvelle OTAN » et l'évolution du maintien de la paix : conséquences pour le Canada*, p.2.

¹⁹ Sir Michael Alexander, «Le rôle de l'OTAN dans un monde en évolution», *Revue de l'OTAN*, vol.38, no.2, (avril) 1990, p.1.

Le second facteur, selon Alexander, était le maintien de la stabilité. Le processus de réformes entamé à l'Est pouvait, à court et à moyen termes, amener une certaine stabilité, mais il n'était pas trop prudent d'envisager qu'il pourrait aussi conduire à une déstabilisation du continent. En effet, il y avait toujours un risque que des tensions surviennent entre les pays européens. «Il serait erroné de considérer, parce que l'Europe occidentale connaît la paix et que les pays qui la composent vivent en harmonie depuis quarante ans, que la situation actuelle est irréversible.»²⁰ De plus, les dangers pouvaient aussi provenir du Sud et du Moyen-Orient. Dans ces régions, les conditions économiques, démographiques et politiques, étaient et sont toujours des facteurs non négligeables qui pourraient engendrer l'explosion d'un conflit. C'est pourquoi l'OTAN et la Communauté économique européenne (CEE) devaient jouer un rôle majeur dans la sauvegarde de la stabilité.

Les deux autres facteurs cités par Sir Michael Alexander étaient l'encouragement des réformes politiques et la maîtrise des armements. Les actions militaires défensives étaient souvent le type d'action privilégié par les membres de l'OTAN, mais il était toujours possible que dans le futur, des actions politiques collectives soient mises sur pied afin de transmettre les valeurs et les intérêts des pays occidentaux. «L'une des possibilités dans ce domaine réside dans l'encouragement du pluralisme, de la démocratie, des droits de l'homme, de la libre circulation de l'information et du passage à des économies de marché en Europe de l'Est.»²¹ La maîtrise des armements, quant à elle, pouvait croître en importance avec la négociation de traités et les conventions comme sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) ou START (traité entre les États-Unis et l'URSS sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs). L'Alliance aurait aussi une mission de vérification de ces accords.

Philippe Garigue considérait que le débat du début des années 1990 sur l'avenir de l'Alliance atlantique se résumait à quatre interrogations :

²⁰ *Ibid.*, p.2.

²¹ *Ibid.*, p.5.

-Le coût de l'OTAN fut par le passé largement porté par les États-Unis, justifiant ainsi leur influence prédominante. Mais les tendances actuelles impliquent, d'une part, une diminution rapide des ressources militaires venant des États-Unis et du Canada et, d'autre part, des demandes de prises en charge par les membres européens de la sécurité de l'Europe. Étant donné ces tendances contradictoires, la coopération atlantique a-t-elle un avenir ?

-L'accélération des mutations de l'environnement stratégique mondial a produit un cumul d'incertitudes sur l'avenir en raison de la multiplication des défis. L'OTAN possède-t-elle la flexibilité nécessaire pour assumer le développement d'une sécurité collective comprenant des réponses efficaces aux mutations planétaires ?

-Les débats sur les nouvelles menaces soulignent que les événements ont rendu caduques certaines clauses du Traité limitant l'opérationnel de l'OTAN à la zone géostratégique de l'Alliance. Compte tenu de la volonté des États d'étendre son opérationnel, est-il possible pour l'OTAN d'accepter cette mutation sans remettre en cause le Traité ?

-Selon les évolutions différenciées en Europe et en Amérique du Nord, la notion de légitimité intergouvernementale qui avait assuré la coopération a été fondamentalement mise en question par le développement d'un nouveau concept de sécurité collective spécifique à l'Europe. La présence de ce nouveau modèle européen de la sécurité collective n'implique-t-elle pas une remise en question globale de l'OTAN?²²

Les interrogations de Garigue étaient capitales à l'époque de la fin de la guerre froide, mais en 1991, lors du Sommet de Rome, les chefs d'États et de gouvernements se sont entendus pour dire que :

Les risques pour la sécurité des Alliés sont moins susceptibles de résulter d'une agression calculée contre leur territoire que des conséquences négatives de troubles attribuables aux graves difficultés économiques, sociales et politiques, y compris des conflits ethniques et des revendications territoriales, auxquelles sont confrontés de nombreux pays d'Europe centrale et orientale. Les tensions qui peuvent en résulter, dans la mesure où elles demeurent limitées, ne devraient pas menacer directement la sécurité et l'intégrité territoriale des membres de l'Alliance. Elles pourraient cependant déboucher sur des crises nuisibles à la stabilité de l'Europe, voire sur des conflits armés auxquels pourraient être mêlées des puissances de l'extérieur, ou déborder dans des pays de l'OTAN, et avoir ainsi une incidence directe sur la sécurité de l'Alliance.²³

²² Philippe Garigue, « L'avenir de l'OTAN dans le nouveau contexte international », in *La sécurité collective au XXI^e siècle*, sous la dir. de Stanislav J. Kirschbaum, Québec, Centre québécois de relations internationales, 1993, pp.54-55.

²³ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], *Déclaration de Rome sur la Paix et la Coopération*, Rome, Conseil de l'Atlantique Nord, 1991, p.5.

L'OTAN, après avoir été au cœur des débats entre deux écoles de pensées, a finalement été refaçonnée pour répondre aux nouveaux défis du « nouveau » monde.

«For some, the end of bloc confrontation posed the question of the very existence of an institution which lost its raison d'être as soon as the disappearance of the threat which had given rise to its creation had disappeared. For others, on the contrary, the very success of the Alliance justified its preservation. In no time at all, the second school of thought prevailed: there has been virtually no debate on NATO's existence after the end of the Cold War. The dismantling of the bloc system did however raise at least three questions which, if no existential, were at least fundamental: that of the geographic contours of the Alliance; that of its functions; and lastly, that of its internal balances.»²⁴

En 1991 et 1999, l'OTAN a publié deux documents très importants visant à démontrer que l'Organisation avait évolué : Le Concept stratégique de l'Alliance approuvé à Rome en 1991 et le Concept stratégique de l'Alliance approuvé à Washington en 1999. Ces deux documents, qui permettaient aux gouvernements de créer un espace commun où il serait possible d'examiner le nouveau rôle de l'Organisation et les paramètres de sécurité qui devraient être appliqués, ont trouvé leur application concrète lors d'interventions postérieures:

Elle a prouvé, même si les résultats n'ont pas toujours été remarquables, qu'elle est capable de livrer une guerre offensive sans appliquer l'article V et sans attendre la sanction des Nations Unies (Kosovo), qu'elle est capable d'accomplir des missions de maintien de la paix sans aucun rapport avec sa raison initiale (Bosnie) et qu'elle peut participer à la reconstruction des États situés hors de sa sphère opérationnelle habituelle (l'Afghanistan aujourd'hui).²⁵

1.3 Le Canada et l'OTAN depuis la fin de la guerre froide

En 1989, la communauté atlantique fêtait le 40^e anniversaire de la fondation de l'OTAN. Joe Clark, ministre canadien des Affaires extérieures de l'époque, soulignait l'importance

²⁴ Frédéric Bozo, «Where does the Atlantic Alliance Stand? The improbable Partnership», *Les notes de l'ifri*, Institut français des relations internationales, no.6, 1999, p.8.

²⁵ Peter Avis, «L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », *Revue militaire canadienne*, vol.5, no.1, (printemps) 2004, p.17.

pour l'OTAN de jouer un rôle plus politique. «La pertinence future de l'OTAN dépendra largement de la mesure dans laquelle elle adoptera, reflètera et recherchera une définition plus large de la sécurité. La sécurité doit devenir coopérative plutôt que compétitive». ²⁶ Il recommandait aussi la vigilance du Canada et de ses alliés dans leurs relations avec les pays du Pacte de Varsovie. Tout en approuvant les efforts d'ouverture du système soviétique, il affirmait qu'en raison des leçons de l'Histoire, «la négociation sur les forces classiques en Europe ne pourrait être fructueuses en situation de faiblesse de l'Alliance atlantique.»²⁷ Il n'était donc nullement question de renoncer la participation du Canada à l'OTAN. Jusqu'à ce moment, l'Organisation avait été utile, tant pour l'Europe que pour l'Amérique du Nord.

Lorsque la guerre froide s'est terminée, beaucoup de Canadiens ont cru que l'Organisation allait disparaître. D'ailleurs, dès septembre 1991, le ministre de la Défense nationale, Marcel Masse, annonçait le retrait des troupes du territoire allemand. Il espérait ainsi économiser une somme substantielle de son budget de la défense tout en conservant 1100 militaires en Europe.²⁸

Le retrait substantiel, mais néanmoins partiel, de l'Europe ne remet pas en cause la participation du Canada à l'OTAN et, plus généralement; ses engagements internationaux. En plus de la défense en commun avec les États-Unis de l'espace aérien nord-américain par le truchement de NORAD, qui a été renouvelé pour cinq ans, la participation du Canada à l'OTAN reste une pierre angulaire de sa politique étrangère.²⁹

Dans cette même déclaration, M. Masse réaffirmait les trois objectifs de la politique de défense canadienne :

-La défense du Canada, la protection de sa souveraineté et certaines responsabilités civiles;

²⁶ Ronald Hatto, «Le Canada, l'OTAN, la sécurité européenne et la fin de la guerre froide : de l'implication au retrait.», *Études internationales*, vol.33, no.1, (mars) 2002, p.100.

²⁷ André P. Donneur, «La fin de la guerre froide : le Canada et la sécurité européenne». *Études internationales*, vol. 23, no.1, (mars) 1992, p.125.

²⁸ *Ibid.*, p.137.

²⁹ *Ibid.*, p.138.

-La défense collective dans le cadre de l'OTAN, y compris la défense commune du continent avec les États-Unis;

-L'apport au maintien de la sécurité internationale dans le cadre d'opérations de stabilisation ou de maintien de la paix, de vérification des accords concernant les armements, et d'assistance à des fins humanitaires.³⁰

En février 1992, à la suite de la déclaration de son collègue de la Défense nationale, le ministre des Finances de l'époque, Michael Wilson, annonçait sa décision de retirer toutes les troupes restantes du vieux continent. Ceci ne signifiait toujours pas que le Canada allait se retirer de l'Alliance, au contraire, «Canada's commitment to the Alliance is as strong as ever...The pull-out decision is based on budgetary and fiscal reasons and we have absolutely no philosophical differences with NATO.»³¹ Le retrait du Canada n'était en fait qu'un signe précurseur de l'état de l'économie mondiale. En effet, la situation économique de l'époque força d'autres alliés à suivre le même chemin.

En fait, les structures du marché extérieur, étaient (et demeurent) un élément qui conditionne le comportement du Canada sur la scène internationale. C'est pourquoi le Canada a toujours opté pour l'équilibre de puissance et reconnu qu'encourager la paix rapportait des dividendes non négligeables.³²

Malgré tout, il était sûr que le Canada participerait toujours à tous les comités de l'Organisation, du Conseil de coopération nord-atlantique et dans les discussions concernant le nouveau Concept stratégique.

«Many of Canada's NATO commitments remained unchanged after the 1992 announcements. For instance, the nation could still dispatch and expeditionary brigade group, two-squadrons of CF-18s, and an air defence battery to Europe. [...]The

³⁰ Canada, Défense nationale, *Déclaration de la politique de défense et documentation*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991, p.3.

³¹ Erika Simpson, *NATO and the Bomb*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, p.9.

³² Hassan-Yari Houchang, « La sécurité canadienne et l'approche collective », in *La sécurité collective au XXIe siècle*, sous la dir. de Stanislav J. Kirschbaum, Québec, Centre québécois de relations internationales, 1993, p.141.

government continued to demonstrate its support for NATO through other means as well. The Canadian-paid portion of the infrastructure budget at NATO headquarters, although not widely known, was view as a significant contribution. »³³

En cas de crise menaçant la sécurité d'un État membre de l'OTAN, le Canada mettrait immédiatement à la disposition de l'Alliance des forces d'intervention prêtes à se déployer dans le cadre d'opérations multilatérales. Ces forces comprenaient:

- un groupe-bataillon d'infanterie à affecter à la Force de réaction immédiate de l'OTAN;
- une force navale pouvant compter jusqu'à quatre bâtiments de combat (navires de guerre et sous-marins) ainsi qu'un bâtiment de soutien logistique et le soutien aérien maritime approprié;
- un groupe-brigade;
- une escadre de chasseurs et un escadron d'aéronefs de transport tactique.

Au besoin, le Canada mobiliserait d'autres ressources nationales afin de fournir les forces additionnelles requises pour respecter ses engagements en vertu de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord.³⁴

Beaucoup de politiciens et d'analystes tentaient tout de même de trouver un moyen pour renforcer la contribution canadienne à l'Organisation. Certains suggéraient, par exemple, de réintégrer la base allemande Lahr, pour qu'elle devienne le pilier des opérations de maintien de la paix pour toutes les régions stratégiques d'influence pour le Canada.

«Some members of the Liberal party suggested that Canada retain the Lahr base in Germany as a forward-staging base for peacekeeping operations in Europe, Africa, and the Middle East, arguing that Lahr and CFB Cornwallis in Nova Scotia should become Canadian peacekeeping training centres for UN and NATO contingents. »³⁵

³³Simpson, *NATO and the Bomb*, p.11.

³⁴ Canada, Défense nationale, *Le Canada et l'OTAN : les Forces canadiennes et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 2000, p.1.

³⁵ Simpson, *NATO and the Bomb*, p.12.

Ainsi, le Canada pourrait conserver une certaine présence en Europe puisque ce retrait risquait de porter un coup à l'influence que le pays cherchait à obtenir. «Pendant la guerre froide, le multilatéralisme, dont l'OTAN constituait un des éléments les plus importants, représentait une solution ingénieuse pour le Canada, qui cherchait à occuper une position acceptable sur l'échiquier mondial.»³⁶ Le retrait des troupes nécessitait une redéfinition du rôle du Canada au sein de la « nouvelle » OTAN.

Le Livre blanc sur la défense de 1994 a cimenté la relation de l'OTAN et du Canada dans l'après-guerre froide en reconnaissant l'importance de l'Organisation pour le pays.

Le Canada continuera de figurer parmi les membres actifs à part entière de l'OTAN.[...] L'OTAN peut toutefois contribuer encore davantage à la sécurité collective et coopérative qu'elle ne le fait actuellement, et le gouvernement s'attachera à trouver un équilibre approprié entre la mission traditionnelle de l'Alliance et ses nouveaux rôles.³⁷

Nous pouvions alors penser que cette relation était promise à un bel avenir. Toutefois, le document n'avait pas totalement répondu à la question suivante : Pourquoi le Canada accordait-il autant d'importance à son rôle au sein de l'OTAN ? Certes, l'Organisation s'adaptait à sa nouvelle situation d'après guerre froide. Mais encore ? La thèse selon laquelle le Canada était également membre de l'OTAN pour tenter de répondre à son intérêt national devrait être examinée : « [...] en participant aux opérations de maintien de la paix, le Canada contribue puissamment à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales et, par le fait même, à la réalisation de nos objectifs de politique étrangère et à la défense de notre intérêt national.»³⁸

De plus, l'hypothèse selon laquelle le Canada voudrait faire contrepoids aux Américains serait aussi pertinente. En effet, « depuis la Seconde Guerre mondiale, la politique étrangère

³⁶ Avis, «L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », p.15.

³⁷ Canada, Défense nationale, *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa, Approvisionnements et Services, 1994, p.37.

du Canada vise principalement à faire contrepoids à la domination américaine. »³⁹ Le Canada a toujours été conscient des risques qui pouvaient se présenter en étant le voisin direct d'une superpuissance. Dès les premières années suivant la création de l'OTAN, un haut fonctionnaire des Affaires étrangères, Hume Wrong expliquait : « au terme de cette entente la planification conjointe de la défense de l'Amérique du Nord s'effectuait dans un cadre plus large et la crainte que les États-Unis attentent à la souveraineté canadienne s'en trouvait apaisée. »⁴⁰ Au départ, on avait envisagé une structure de l'OTAN à deux piliers ; d'un côté les États-Unis et le Canada et de l'autre l'Europe. Le Canada s'était rapidement opposé à la concrétisation de ce plan :

Si l'Amérique du Nord devait former un pilier, cela signifierait que les États-Unis seraient ce pilier. Étant donné le déséquilibre entre la puissance du Canada et celle des États-Unis, les intérêts des Canadiens seraient sacrifiés à ceux des Américains. Or l'alliance était censée rétablir un certain équilibre en donnant au Canada la possibilité de collaborer avec d'autres États afin de contrebalancer la puissance américaine.⁴¹

Donc en développant des relations avec d'autres pays, en s'impliquant au sein d'organisations internationales et de programmes pour le développement, le Canada tenterait d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale.

Pour le Canada, la coopération avec le continent européen s'inscrit dans une constante de sa politique étrangère : éviter le tête-à-tête avec les États-Unis. Le danger du continentalisme est encore plus grand aujourd'hui avec l'accord de libre-échange avec les États-Unis. La nécessité d'une diversification de ses relations extérieures reste un motif puissant pour que le Canada poursuive une politique de coopération avec l'Europe.⁴²

En payant annuellement sa quote-part aux Nations Unies, fait dont peu d'États peuvent se vanter, en exerçant son leadership par la voie diplomatique comme pour la Cour pénale internationale ou encore en appuyant des causes comme l'aide internationale en Afrique avec

³⁸ Canada, Sénat du Canada, *Le Canada face aux défis du maintien de la paix dans une ère nouvelle*, p.27.

³⁹ Avis, «L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », p.15.

⁴⁰ *Ibid.*, p.16.

⁴¹ *Ibid.*, p.16.

le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique, le Canada pouvait espérer obtenir un certain pouvoir de persuasion. «Cependant, c'est dans le cadre de l'OTAN et, dans une certaine mesure, des Nations Unies que le Canada a obtenu ses meilleurs résultats sur le terrain multilatéral à l'époque de la guerre froide.»⁴³ C'est donc dire que le Canada tentait de maximiser son influence en s'impliquant davantage sur la scène internationale.

Les solutions qui s'offraient au Canada afin de contrebalancer l'influence des Américains n'étaient pas nombreuses. En effet, exploiter certains domaines de spécialisation semblait être une des seules solutions viables. «En exploitant certains créneaux selon les objectifs spécifiques, une puissance moyenne peut acquérir une plus grande influence et, parfois même exercer une forme de leadership.»⁴⁴ Quels étaient ces domaines ? Les droits de la personne, la reconstruction et la formation policière sont quelques exemples.

Toutefois, le maintien de la paix était un des domaines les plus importants permettant au Canada d'augmenter son influence. Déjà au début des années 1990, le pays avait acquis une expérience considérable : «Depuis 1947, le Canada a participé à environ 32 missions de maintien de la paix de l'ONU et d'autres organisations et affecté un effectif total de près de 100 000 personnes, envoyées au quatre coins du monde.»⁴⁵ Le rôle du Canada en matière de maintien de la paix plaçait donc le pays dans une position d'influence intéressante. Non seulement le nombre de missions auxquelles le Canada a participé est un bon indicateur de son rôle dans le domaine, mais sa réputation en est un autre. «Since 1945 several states have established reputations as willing and able peacekeepers, especially Canada, the Scandinavian states, Ireland and India. Such states have gained international prestige and moral weight at the UN and beyond [...]»⁴⁶ Finalement, les normes, les procédures et les

⁴² Donneur, « La fin de la guerre froide : le Canada et la sécurité européenne », p.138.

⁴³ Avis, «L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », p.16.

⁴⁴ Albert Legault, Allen Sens, Michel Fortmann et Paul Marantz, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques canadiens*, Ottawa, Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, 1997, p.105.

⁴⁵ Canada, Sénat du Canada, *Le Canada face aux défis du maintien de la paix dans une ère nouvelle*, p.71.

⁴⁶ Alex Bellamy, Paul Williams et Stuart Griffin, *Understanding Peacekeeping*, Cornwall, Polity, 2004, p.52.

formations créées par le Canada permettaient d'affirmer que le pays est reconnu en matière de maintien de la paix.

Il s'agit d'un domaine incontournable, non pas tant sur le terrain qu'au niveau de l'établissement des normes, des procédures entourant le déroulement des opérations et de la formation. Grâce à la réflexion sur la Force de réaction rapide de l'ONU à la création du centre Lester B. Pearson et à l'expérience acquise par les forces armées canadiennes, le Canada dispose déjà d'une bonne longueur d'avance en ce domaine.⁴⁷

Le Canada pouvait donc compter sur sa réputation en matière de maintien de la paix, laquelle serait utile non seulement lors des opérations de l'ONU mais aussi de lors des opérations de l'OTAN. De plus, il était déterminé à conserver sa place au sein de l'Alliance et au sein de la communauté internationale :

En définitive, le Comité en arrive à la conclusion que l'OTAN importe toujours pour le Canada. Malgré l'incertitude entourant la « nouvelle » OTAN et les effets de l'Identité européenne de sécurité et de défense (voir ci-après), la poursuite de l'engagement du Canada vis-à-vis de la sécurité européenne dans le contexte de l'OTAN représente un complément nécessaire à sa relation avec les États-Unis en matière de sécurité et de défense de l'Amérique du Nord. Notre investissement dans l'Alliance et nos contributions aux activités de l'OTAN devraient donner au Canada voix au chapitre et lui permettre d'exprimer ses valeurs de manière à influencer sur la prise de décisions en Occident, même lorsque ses propres intérêts ne sont pas directement menacés. C'est là un objectif légitime de notre politique étrangère et un investissement judicieux de nos ressources.⁴⁸

Dans l'*Énoncé de la politique de défense canadienne* de mai 2005, lequel annonçait l'orientation de la politique de défense canadienne, les actions qui seront entamées afin de la mettre en œuvre ainsi que la distribution du budget ; le Canada s'est engagé à participer à différentes initiatives de l'OTAN. Par exemple, en encourageant l'engagement capacitaire de Prague, pris lors du Sommet en 2002 et en tentant de renforcer les forces de l'OTAN et

⁴⁷ *Ibid.*, p.107.

⁴⁸ Canada, Sénat du Canada, *Le Canada face aux défis du maintien de la paix dans une ère nouvelle*, p.71.

combler l'écart entre les moyens Américains et ceux des Alliés européens. «Nous appuyons sans réserve cette initiative et nous remplirons nos engagements nationaux à cet égard, notamment en aidant à élaborer des solutions multinationales pour le transport maritime et aérien stratégique.»⁴⁹ De plus, le Canada négociait récemment son engagement au sein de la Force de réaction de l'OTAN.

En résumé, le Canada était donc toujours actif au sein de l'OTAN car l'organisation lui permettait d'avoir une certaine influence au sein de la communauté internationale et de faire contrepoids à la domination américaine.

1.4 Les États-Unis et l'OTAN depuis la fin de la guerre froide

«Since 1945, the United States has always aspired to hegemony (and, indeed, during the Cold War, the United States was hegemonic in the non-soviet world). »⁵⁰ De 1947 à 1990, « les États-Unis assuraient la sécurité de l'Europe parce que c'était leur intérêt bien compris; ils promulguaient ou au moins toléraient la construction européenne parce qu'ils estimaient que celle-ci était de leur intérêt, au moins à long terme.»⁵¹

Avec leur puissance et leur influence, il serait légitime de se demander pourquoi les États-Unis sont toujours aussi engagés envers l'OTAN. « Il faut se rappeler que depuis sa création, l'OTAN *est*, ou du moins *a été*, la politique européenne de Washington. L'OTAN n'a pas été un aspect de cette politique, elle *a été* la politique européenne des États-Unis.»⁵²

⁴⁹ Canada, Défense nationale, *Énoncé de la politique de défense*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, (mai) 2005, p.35.

⁵⁰ Christopher Layne, «Hegemony and the Perpetuation of NATO», in *NATO enters the 21st century*, sous la dir. de Ted Galen Carpenter, London, Frank Cass, 2001, p.59.

⁵¹ Georges Henri Soutou, compte-rendu de la conférence « L'Europe et les États-Unis : le lien transatlantique », Paris, 15 janvier 2004, p.1.

⁵² John J Maresca, «L'après-guerre froide est terminée », *Politique étrangère*, 60^e année, no.1, (printemps) 1995, p.58.

Au commencement des années 1990, les États-Unis ne semblaient pas enclins à vouloir jouer un rôle important dans la transformation de l'ordre international.

Mais le paradoxe est que, au moment même où l'Administration Bush semble abandonner son leadership sur le Vieux Continent, l'Europe de l'après-guerre froide, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du système international, continuent à dépendre étroitement du rôle dirigeant des États-Unis, de leur puissance et de leur inventivité.⁵³

Malgré les progrès accomplis, l'Europe n'était pas encore parvenue à un niveau suffisant de consensus politique pour prendre la relève des États-Unis. Par exemple, les pays d'Europe de l'Est étaient instables puisque leurs systèmes politiques et économiques étaient presque inexistantes. Les États-Unis devaient donc demeurer présents en Europe. D'ailleurs, « les États-Unis ont explicitement promis que la présence militaire américaine perdurera en Europe occidentale aussi longtemps qu'elle sera nécessaire et souhaitée. »⁵⁴

Le discours du Secrétaire d'État James Baker; *A New Europe, a New Atlanticism : Architecture for a New Era*, en décembre 1989, clarifiait la position américaine sur le rôle de l'OTAN. Le discours portait sur le fait que l'OTAN était la pierre angulaire pour la construction américaine de liens institutionnels et consultatifs plus importants; avec l'aide de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe et d'une communauté européenne plus politique.

«We want our trans Atlantic cooperation to keep pace with European integration and institutional reform. To this end we propose that the United States and the European Community to work together to achieve, whether in treaty or some other form, a significantly strengthened set of institutional and consultative links. »⁵⁵

⁵³ Stanley R. Sloan., «Les États-Unis et la nouvelle Europe : une stratégie pour l'avenir.», *Politique étrangère*, 56^e année, no.1, (printemps) 1991, p.115.

⁵⁴ Robert McGeehan, « Les États-Unis et l'OTAN après la guerre froide », *Revue de l'OTAN*, vol.38, no.1, (février) 1990, p.13.

⁵⁵ James A. Baker 111, «A New Europe, a New Atlanticism: Architecture for a New Era.» Address to the Berlin Press Club, December 12, 1989, in U.S. Department of State, Current Polity, no. 1233.

Il soulignait que l'assurance de la sécurité du territoire ne se faisait plus de la même façon maintenant que la guerre froide était terminée, ce qui modifiait le contexte international. Le contexte, devenu beaucoup plus politique, risquait d'amener des épreuves toutes aussi difficiles à surmonter :

De nouvelles craintes étaient engendrées par les soulèvements en Europe centrale et orientale, par les incertitudes relatives au contrôle des éléments autonomistes au sein même de l'URSS et, dans de nombreux milieux, par les appréhensions concernant le sujet soudain brûlant de la réunification des deux Allemagnes.⁵⁶

L'Alliance ne pourrait pas résoudre tous les problèmes auxquels elle serait confrontée, mais elle pouvait tout de même apporter certaines garanties qui aideraient à leur résolution. Une de ces garanties était la présence politique et militaire des États-Unis sur le territoire européen :

Cependant, pour que l'Alliance survive, il est impératif que les États-Unis continuent de se considérer comme une puissance résolument engagée en Europe. Les dirigeants responsables américains sont conscients des avantages que les États-Unis peuvent tirer de cette participation.⁵⁷

Cette présence permettait aux États d'Europe centrale et orientale de se concentrer sur leur accession à l'Organisation, tout en leur donnant la certitude que le maintien de la paix serait assuré par la seule puissance qui soit en mesure de combler le vide stratégique entre la Russie et l'Allemagne. Ils avaient besoin de sentir cette présence dans le cas où des conflits régionaux se déclareraient.

Depuis la fin des années 1940, les intérêts semblaient presque uniformes des deux côtés de l'Atlantique. Certes, plusieurs défis, externes et internes, avaient dû être confrontés, mais cela n'avait jamais vraiment permis d'observer une diminution de la cohésion au sein de ses membres. «La conviction fondamentale demeure que la sécurité américaine est inséparable de

⁵⁶McGeehan, « Les États-Unis et l'OTAN après la guerre froide », p.7.

celle de l'Europe occidentale, que la guerre froide ait ou non pris fin.»⁵⁷ De plus, en décembre 1950, Dean Acheson déclarait :

Notre attitude est la suivante : nos alliés et nous allons de l'avant avec détermination et courage pour créer notre fore commune. Nous considérons que les dangers actuels nous menacent tous et qu'il faut les affronter à l'aide d'une force commune. Nous estimons que nos alliés ont besoin de nous pour préserver leur sécurité et que nous avons besoin de leur aide [...] C'est pourquoi nous adoptons une politique qui consiste à aller de l'avant en faisant preuve de fermeté, de détermination et de courage. Nous rejetons toute politique qui consisterait à se réfugier en tremblant dans un abri contre la tempête dans l'attente du sort que d'autres pourraient nous réserver.⁵⁹

Les responsables américains en matière de sécurité et de politique étrangère s'entendaient donc pour maintenir la présence américaine en Europe. La raison principale serait peut-être le fait qu'à deux occasions, ils ont envoyé des soldats pour combattre en Europe. De plus, les États-Unis avaient déjà beaucoup investi dans la sécurité européenne à la suite de la Seconde Guerre mondiale, ce qui fut extrêmement profitable pour le pays et lui avait donné un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et la liberté sur le Vieux Continent. À la fin de la guerre froide, l'Europe demeurait tout aussi importante. Comme l'ont affirmé des membres de l'administration Bush, Condolezza Rice et Philip Zelikow;

«The Bush administration believed strongly that, even if immediate military threat for the Soviet Union diminished, the United States should maintain a significant military presence in Europe for the foreseeable future...The American troop presence thus...served as the ante to ensure a central place for the United States as a player in European politics. The Bush administration placed a high value on retaining such influence, underscored by Bush's flat statement that the United States was and would remain 'a European power'. »⁶⁰

⁵⁷ Christoph Bertram, , « Quel avenir pour l'OTAN ? », *Politique étrangère*, 60^e année, no.1, (printemps) 1995, p.156.

⁵⁸ McGeehan,, « Les États-Unis et l'OTAN après la guerre froide », p.7.

⁵⁹ Marc Grossman, « L'OTAN au XXI^e siècle : nouvelles capacités, nouveaux membres, nouvelles relations », *Les objectifs de politique étrangère des États-Unis*, vol.7, no.1, (mars) 2002, p.3.

⁶⁰ Layne, «Hegemony and the Perpetuation of NATO», p.68.

Les États-Unis souhaitent donc maintenir une présence en Europe afin d'assurer leur influence sur le continent.

Malgré le fait que les perspectives d'une guerre de l'ampleur de celles que nous avons connues auparavant n'étaient plus les mêmes, « près de 53 ans après sa fondation, l'OTAN demeure au cœur de l'engagement des États-Unis envers l'Europe et reste le fondement de notre sécurité et de notre stabilité dans un monde toujours dangereux. »⁶¹ Il serait donc possible de conclure que l'Europe était un acteur important aux yeux des Américains sur les plans politique, économique et stratégique, et que leur engagement au sein de l'OTAN était durable et pourrait contribuer de façon positive à la sécurité et le bien-être des États-Unis. «In the post-Cold War world, NATO was the key to the US objectives of controlling Germany, preventing Russia's resurgence as a great power, and explaining the geographical and ideological scope of American interests in Europe. »⁶²

Le défi des années 1990 n'était donc pas de savoir si les Américains seront présents sur le territoire européen, mais plutôt de savoir si le mélange entre les facteurs politiques et militaires serait bien dosé.

Une alliance repose sur une définition commune de l'intérêt mutuel de la dissuasion, ou, si nécessaire, de la défense, à l'encontre d'un adversaire identifié. Les États-Unis préfèrent maintenir la puissance occidentale par le biais de l'OTAN en dépit du fait que la guerre froide s'estompe, mais le problème pratique consistera à adopter une politique opérationnelle qui cadre avec leurs intentions. D'un point de vue historique, rares sont les alliances politiques dont les ennemis ont cessé de se montrer menaçants. Si, durant une période de changement, un processus de transition peut justifier le passage de l'hostilité à la coopération, l'OTAN a-t-elle un avenir en l'absence de la perception d'une menace de conflit ou d'une crise potentielle, qui justifie les sacrifices liés au maintien de ses forces défensives? ⁶³

⁶¹Grossman, « L'OTAN au XXIe siècle : nouvelles capacités, nouveaux membres, nouvelles relations », p.3.

⁶²Layne, «Hegemony and the Perpetuation of NATO», p.68.

⁶³McGeehan, «Les États-Unis et l'OTAN après la guerre froide», p.7.

Certes, les experts n'ont pas eu à se questionner bien longtemps. Les changements au sein des pays du Traité de Varsovie étaient sans précédent, et leurs conséquences, imprévisibles. L'ampleur et le rythme des changements furent tellement rapides et inattendus que les événements ont dépassé les prévisions des experts. Il devenait donc extrêmement difficile d'évaluer la nature de l'engagement militaire américain à long terme. Un bon exemple d'une situation imprévisible pour les experts fut la volonté de Gorbatchev de libérer l'Europe centrale et orientale des contraintes passées.

Les spécialistes du Traité de Varsovie avaient prévu que la volonté de Gorbatchev de libérer l'Europe centrale et orientale des contraintes passées pouvait entraîner une relative déstabilisation de l'ensemble de la région, mais, en toute honnêteté, personne n'aurait pu deviner que le seul régime communiste orthodoxe subsistant, au début de 1990, serait l'Albanie.⁶⁴

Malgré toutes les bonnes intentions de Gorbatchev et les changements qui s'effectuaient au début des années 1990, il fallait demeurer prudent.

De récentes analyses de l'OTAN suggèrent qu'il serait prématuré de conclure que les préparatifs militaires soviétiques se sont fondamentalement modifiés. Les armements, tant conventionnels que nucléaires, ont été modernisés et renforcés pour augmenter la puissance de feu. De plus, en dépit de certaines preuves accréditant la thèse d'une réduction des dépenses globales, le budget de la défense tel qu'avancé est considéré comme trompeur, les dépenses véritables étant probablement deux fois plus importantes que celles admises par Mikhaïl Gorbatchev.⁶⁵

Même si des troupes avaient été retirées de l'Europe de l'Est, l'armement soviétique était toujours présent et pouvait potentiellement toujours causer des dégâts. L'Alliance devait donc être préparée à toute éventualité et même à une attaque surprise. Toutefois, il fallait tout de même redéfinir les forces minimales nécessaires afin d'assurer la sécurité du territoire de l'Alliance.

⁶⁴ *Ibid.*, p.7.

⁶⁵ *Ibid.*, p.7.

Dans la nouvelle configuration, les forces de l'OTAN conserveraient leur rôle essentiel, en tant qu'assurance face à un changement soudain de politique. Si leurs capacités nucléaires sont préservées, non pour des raisons d'équilibrage des forces soviétiques auparavant supérieures en nombre, mais à des fins de dissuasion, le couplage demeurera garanti entre les États-Unis et l'Europe.⁶⁶

Par conséquent, il était prévu de diminuer les forces, mais de conserver le minimum nécessaire afin de répondre à une crise soudaine, éventualité non écartée par les Américains puisque la confiance envers les Soviétiques n'était pas chose faite. Il devenait donc évident que l'OTAN, à la suite de la fin de la guerre froide, serait transformée afin de se mouler à un nouveau cadre de sécurité internationale, mais aussi un nouveau rôle. « Instrument privilégié de prépondérance des États-Unis au sein du camp occidental, l'alliance a été préservée et la politique américaine a fait en sorte de la conserver tout en l'adaptant. »⁶⁷

Du côté américain, il n'était pas question de se retirer de l'Europe. Conserver une présence en Europe permettait aux États-Unis de jouer un rôle central au sein de la politique européenne et ainsi exercer son influence sur ce territoire.

« NATO thus serves to advance several interconnected key objectives of America's post-Cold War European grand strategy: it provides stability for the Continent; it keeps the lid on Europe's latent geopolitical rivalries; it creates the security environment in which economic interdependence can flourish; and it forestalls the rise of European power centers that could challenge US preponderance. That is, NATO is the instrument through which the United States perpetuates its hegemonic role in Europe. »⁶⁸

La théorie réaliste soutient aussi l'argument selon lequel les États-Unis doit demeurer un membre de l'OTAN. En effet, comme il a été mentionné précédemment, un État accorde plus d'importance à l'influence qu'à sa seule survie. Robert O. Keohane, grâce à la *theory of hegemonic stability*, explique que les organisations internationales peuvent être créées et

⁶⁶ François, Heisbourg, «Defending Europe without Uncle Sam», *The Independent*, 28 décembre 1989, p.1.

⁶⁷ Paul Marie de la Gorce, « L'Alliance Atlantique, cadre de l'hégémonie américaine », *Le Monde diplomatique*, (avril) 1999, p.4.

⁶⁸ Layne, «Hegemony and the Perpetuation of NATO», p.73.

survivre à la seule condition qu'une superpuissance soit en mesure de défrayer les coûts associés à une telle entreprise. De plus, cette superpuissance récoltera le privilège de former cette organisation comme elle l'entend.

«The idea that states care for influence more than for independence can be seen as underlying the realist-theory of hegemonic stability, according to which international institutions can be established and maintained if and only if a superior power is able and willing to bear the costs associated with their creation and maintenance. The investment is worthwhile for the hegemon, since it is in a position to tailor the institution to its own interests (although other states will benefit as well). »⁶⁹

Il suffit de savoir qui finançait la majeure partie des coûts reliés au fonctionnement de l'OTAN pour réaliser que les États-Unis incarnaient certainement cette superpuissance. D'ailleurs, l'importance de cette contribution a été démontré à différentes occasions, comme en 1996 lors des discussions sur la formation de groupements de forces multinationaux (GFIM) au sein de l'OTAN. Ces groupes devaient être sous le commandement européen et pouvaient être rattachés à l'Union européenne occidentale (UEO) et agir sans les Américains.

Mais ces GFIM européens ne pourront être employés que moyennant l'accord préalable des instances de l'OTAN, c'est-à-dire en pratique de Washington. Par ailleurs, ils utiliseront ses infrastructures et sa logistique et dépendront par conséquent de l'aide qu'elle voudra bien leur donner. On peut en conclure que ces forces européennes n'agiront que si les États-Unis le veulent et quand ils souhaiteront ne pas intervenir eux-mêmes.⁷⁰

C'est donc dire que les États-Unis avaient la possibilité d'utiliser l'OTAN au moment et comment ils le voulaient, selon leurs intérêts.

Le Canada et les États-Unis sont deux alliés depuis maintenant plusieurs années. Ils ont tous deux signé le Traité de l'Atlantique Nord en 1949 et lorsque l'URSS est disparue, ils en

⁶⁹ Rittberger, Volker and Frank Schimmelfennig, «German Foreign Policy After Unification; A Re-Examination of Realist Prognoses», p.9.

⁷⁰ De la Gorce, « L'Alliance Atlantique, cadre de l'hégémonie américaine », p.4.

sont demeurés membres. Leur engagement toutefois différait, les États-Unis ayant un budget de défense supérieur à celui du Canada. En effet, en 2004, le Canada a dépensé 11,601 millions de dollars américains alors que les États-Unis, quant à eux, ont dépensé 462,099 millions de dollars américains.⁷¹ Cela n'empêchait pourtant pas le fait que les deux pays avaient des buts bien distincts, mais tout aussi importants à poursuivre. Le fait d'être membre de l'OTAN permettait au Canada d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale et de faire contrepoids à la puissance américaine et aux Américains de conserver leur influence sur l'Europe.

⁷¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Compendium OTAN-Russie sur les données économiques et financières concernant la défense*, Defence Policy and Planning Division, 9 juin 2005, p.5.

CHAPITRE II

LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LES LIENS TRANSATLANTIQUES

2.1 Les liens transatlantiques

« Avec l'OTAN, l'Europe et l'Amérique du Nord ont forgé une Alliance sans précédent historique et qui a plus que répondu à toutes les aspirations les plus ambitieuses de ses fondateurs. »⁷² Le lien qui relie les deux rives est toujours d'une importance indéniable. «The Cold war is over, but cooperation across the Atlantic will remain critical for addressing the regional and increasingly global challenges likely to be central in the twenty-first century. »⁷³ Malgré le fait que beaucoup étaient d'avis que ce partenariat devait être redéfini, les facteurs qui ont permis le développement de ces liens particuliers étaient toujours présents.

Selon Henry A. Kissinger et Lawrence H. Summers, il était possible d'identifier trois principaux facteurs qui influençaient l'intérêt des membres de l'Alliance envers les relations transatlantiques. Le premier facteur était qu'ils désiraient maintenir les valeurs partagées et la communauté qui s'était formée grâce à ce partage des valeurs depuis l'époque de l'exploration, époque à laquelle les valeurs européennes se sont implantées en Amérique du Nord. De plus, il y avait le fait qu'à deux reprises, les deux continents se sont alliés afin de lutter contre l'autoritarisme et de préserver la démocratie. Finalement, il y avait le fait que la crainte envers les Soviétiques était partagée. «The fundamental purpose of that Alliance,

⁷² Sir Malcom Rifkind, «Une Communauté atlantique pour mieux refléter les relations entre les États-Unis et l'Europe », *Revue de l'OTAN*, (mars) 1995, p.11.

⁷³ Henry A. Kissinger, et Lawrence H. Summers, *Renewing the Atlantic Partnership*, New York, Council of Foreign Relations, 2004, p.vii.

hence, reflects interests that preceded the Cold War, and that remain no less vital now that the Cold War is over. »⁷⁴

Le second facteur découlait du premier, puisqu'il s'agissait d'assurer la sécurité et la prospérité. «Today, the most pressing threats come from beyond Europe; the Atlantic Alliance must adapt accordingly. »⁷⁵ Non seulement les menaces provenaient de l'extérieur de l'Europe, mais le nationalisme agressif et le protectionnisme économique (barrières au commerce international, aux investissements et à la stabilisation des monnaies) pourraient faire partie de la donne. «That priority too survived the end of the Cold War and today remains - because of the dangers it is meant to avoid - as compelling a common interest as it was half a century ago. »⁷⁶

Finalement, le troisième intérêt commun était d'apporter de l'aide aux autres parties du monde, incluant le monde arabe et islamique, afin qu'elles puissent profiter des bénéfices des institutions démocratiques et de l'économie de marché. «Democracy and markets have brought peace and prosperity to the Atlantic community – and hold out promise to do the same elsewhere. »⁷⁷

Les objectifs des États-Unis et de leurs alliés européens sur les plans économique, politique et sécuritaire se rejoignent sous plusieurs aspects : promotion de la paix, de la stabilité de la démocratie; développement du commerce mondial; relever des défis comme le terrorisme et le trafic de drogues.

«The Atlantic Alliance has been a critical component of the international system for the last five decades. Through joint effort to pursue shared interests, the United States and its European allies succeeded not just in containing the soviet threat (and in fostering conditions that contributed to the ultimate demise of the Soviet Union itself) but also in

⁷⁴*Ibid.*, p.4

⁷⁵*Ibid.*, p.4.

⁷⁶*Ibid.*, p.5.

⁷⁷*Ibid.*, p.5.

liberalizing the global economy and extending democratic governance to Europe's east and beyond.»⁷⁸

Nous pourrions penser, avec ce qui a été dit précédemment, que les relations transatlantiques ont toujours existées. Cela pourrait être vrai si nous pensons à toutes les ententes et alliances qui ont été conclues depuis un bon nombre d'années. Pourtant, dans le cadre qui nous intéresse, c'est-à-dire l'OTAN, cela n'a pas toujours été le cas. Bien entendu, le traité fut signé en 1949, mais ce n'est que vers la fin de 1956, à la suite de la crise de Suez, que les pays membres ont pris conscience de l'importance des relations transatlantiques.

C'est ainsi que trois hommes, Geatano Martino (Italie), Harlward Lange (Norvège) et Lester B. Pearson (Canada), se sont réunis pour produire «un rapport essentiellement politique pouvant servir de ligne de conduite pour les États membres et l'Alliance elle-même, en vue d'améliorer la coopération dans toutes les situations pouvant se présenter dans les rapports Est-Ouest. »⁷⁹

Ce rapport fut ainsi nommé «Rapport des Trois Sages» et tentait de démontrer que l'Alliance n'était pas seulement une organisation défensive, mais pouvait apporter beaucoup plus. La base de l'Organisation était la défense du territoire des pays membres, mais la coopération entre ces derniers n'allait pas de soi. Il fallait proposer des mesures qui pourraient améliorer les relations entre les membres. Nous n'avons qu'à penser à l'importance de la coordination et de l'unité des troupes sur un terrain, particulièrement lorsqu'elles proviennent de différents pays. Il en va de même pour le plan politique. Il s'agissait de démontrer que l'OTAN n'était pas seulement une organisation défensive, mais aussi une organisation qui favorise la coopération entre ses membres et avec la communauté internationale. Cette coopération permettrait le développement et ainsi instaurer la paix de façon durable.

⁷⁸ *Ibid.*, p.vii

⁷⁹ François De Rose, *La troisième Guerre mondiale n'a pas eu lieu. L'Alliance atlantique et la paix.* Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p.74.

L'Alliance doit avoir pour objectif à long terme de tendre à la naissance d'une communauté atlantique reposant sur des fondations encore plus profondes que la nécessité d'une défense commune. Pour cela ses membres doivent pratiquer des consultations et une coopération véritable et sincère sur les questions d'intérêt commun.⁸⁰

En 1967, le Rapport Harmel renforçait cette idée en rappelant «qu'après le maintien de la sécurité militaire et de la solidarité politique, l'OTAN devait promouvoir l'établissement de relations plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques fondamentaux.»⁸¹ En effet, le rapport soulignait entre autres, le rôle de l'Organisation dans l'échange de vues et la coordination des politiques. Avec la fin de la guerre froide, ce double aspect devenait plus important afin de développer une identité commune et d'utiliser l'Organisation comme instrument de coordination entre ses membres et entre ces derniers et l'ancien Pacte de Varsovie. Depuis sa création, malgré le fait que ses membres tentaient de mettre l'accent sur son rôle non-militaire, les occasions de coopération politique étaient rares.

Pourquoi demeure-t-il important de parler des liens transatlantiques ? Le fait que les États recherchaient l'influence ne signifiait pas que la coopération devait être oubliée. Habituellement, les alliés entreprenaient des actions communes lorsque leurs intérêts étaient aussi communs, qu'il y ait une alliance ou pas. Par exemple, en 1956, les États-Unis n'ont pas hésités à s'opposer à l'invasion de Suez par la France et la Grande-Bretagne peu importe le fait qu'ils étaient tous membres de l'OTAN. Par contre, il y avait aussi des cas où une alliance devenait la priorité.

«There are times where leaders need to be able to say to one another 'I really need this', and other times when it goes without saying. [...] The United Kingdom, for example, consistently supported US policies – on nuclear strategy, in Central America and Asia, and towards the Soviet Union – even when it was not clear what it had to gain other than the goodwill of the United States. »⁸²

⁸⁰ *Ibid.*, p.76.

⁸¹ Philippe Le Prestre, «L'adaptation à la turbulence : les États-Unis face aux transformations de l'OTAN, 1989-1991», *Études internationales*, vol.23, no.1, (mars) 1992, p.62.

⁸² Philip H. Gordon, «Recasting the Atlantic Alliance», *Survival*, vol.38, no.1, (spring) 1996, p.42.

L'émergence de nouveaux conflits ne facilitait pas la tâche des alliés. Les anciennes menaces demandaient des solutions communes; les nouvelles devaient être évaluées de façon individuelle. «Les gouvernements, qui ne savent pas si et comment leur pays sera touché, préfèrent temporiser.»⁸³ Comme il devenait beaucoup plus difficile de déceler une crise stratégique, les dirigeants avaient tous prévu que la crise en Bosnie aurait peu d'impact sur leurs pays. «Malgré tous les discours sur la nécessité d'une définition plus large de la sécurité, les dirigeants se sont cramponnés à la plus ancienne et à la plus étroite : une menace à la sécurité est simplement une menace militaire sur les intérêts nationaux.»⁸⁴ Pourtant, ils ont bien vite compris que le conflit en Bosnie était de nature différente et a rappelé à tous que l'Europe n'était pas à l'abri de l'instabilité et qu'il fallait prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher que cette instabilité se propage. L'OTAN pouvait faire partie de la solution à condition de l'adapter et de trouver des intérêts communs.

«There is a consensus within the transatlantic community on the numerous challenges facing common interests. These include terrorism, authoritarianism, economic incompetence, environmental degradation, and the kind of misrule that exacerbate poverty, encourages discrimination, tolerate illiteracy, allows epidemics, and proliferate weapons of mass destruction.»⁸⁵

Malgré tout, il ne fallait pas oublier que les deux côtés de l'Atlantique ont des façons différentes de régler ces problèmes. Il serait possible d'observer ces différences à travers le style de dirigeants, les priorités intérieures et les relations internationales. Tout d'abord, lorsque l'on pensait aux différences entre les dirigeants, il s'agissait de la manière dont les différents pays faisaient les choses. Malgré les intérêts communs, les deux continents ont culturellement évolués de façon différente. Il était donc normal que les élus gouvernent leur pays différemment. «That such cultural differences should affect styles of leadership within NATO should not alarm us, however, for they have always been present in one form or another.»⁸⁶ Comme ces différences ont toujours existées, elles risquaient moins de menacer les relations transatlantiques.

⁸³ Bertram, « Quel avenir pour l'OTAN ? », p.149.

⁸⁴ *Ibid.*, p.149.

⁸⁵ Kissinger et Summers, *Renewing the Atlantic Partnership*, p.7.

⁸⁶ *Ibid.*, p.7.

Ensuite, il y avait les différences entre les politiques intérieures. Comme les cultures sont différentes, les membres de la communauté transatlantique ne s'entendaient pas sur plusieurs éléments de leur politique intérieure comme la peine de mort, le contrôle des armes à feu, les OGM... De plus, tous les membres de cette communauté sont des démocraties. «It should hardly come as a surprise, then, that they differ on how best to organize or run their respective societies. »⁸⁷

Finalement, il y avait les différences concernant les relations internationales. Par exemple, tous n'étaient pas d'accord sur la ratification du Protocole de Kyoto ou sur le statut de la Cour pénale internationale, mais était-ce vraiment différent des désaccords sur la crise de Suez ou encore la guerre du Vietnam ? Pouvions-nous vraiment nous alarmer puisque des désaccords ont toujours existés ?

«Throughout the Cold War the Soviet Union served – admittedly inadvertently - as the “glue” that held NATO together. Without it, there might never have been transatlantic alliance, to say nothing of a Truman Doctrine or a Marshall Plan. By the time the Cold War ended, cooperation was sufficiently institutionalized that there was little need for an outside threat to provide internal cohesion: NATO was intact, healthy, and expanding to the east. Its members agreed on military interventions to drive Iraq out of Kuwait in 1991, to restore order – however belatedly – in Bosnia in 1995, and to rescue the Kosovars in 1999. »⁸⁸

Malgré ces affirmations, il ne fallait pas croire que tous les obstacles étaient écartés. Nous n'avons qu'à prendre l'exemple de l'intervention en Irak. Les alliés, en plus de ne pas s'entendre sur les actions à prendre, ne s'entendaient pas sur les motifs de l'intervention, ce qui constituait un désaccord beaucoup plus fondamental qu'un désaccord sur le type d'intervention. Est-ce que la relation transatlantique était véritablement en danger ?

L'établissement de liens durables passe par un ancrage institutionnel allant au-delà de l'interdépendance économique. L'OTAN offre précisément l'ancrage politique et militaire requis. En sensibilisant l'Europe et l'Amérique du Nord aux préoccupations des

⁸⁷ *Ibid.*, p.8.

⁸⁸ *Ibid.*, p.8.

uns des autres, l'Organisation rend les relations transatlantiques relativement prévisibles.⁸⁹

De plus, il ne faut pas oublier qu'en Irak, les Américains ont tout de même eu quelques alliés européens...

Avec l'émergence d'un nouveau type de conflit, la coopération entre les alliés semblait plus que nécessaire. D'ailleurs la crise en Bosnie nous en a donné un aperçu. Les dirigeants, malgré l'importance des intérêts nationaux, réalisaient qu'il existait des menaces communes contre lesquelles il était possible de trouver des solutions communes. Voyons maintenant plus précisément le cas du Canada et des États-Unis.

2.2 Le Canada et les liens transatlantiques

Le Canada n'est pas un pays isolationniste, il est internationaliste. Cela signifie qu'il prône le respect du droit international, qu'il contribue aux organisations internationales, par exemple. Il est d'ailleurs aujourd'hui récipiendaire de deux prix Nobel pour ses actions à l'étranger. «La coopération multilatérale pour la sécurité n'est pas seulement une tradition pour le Canada, c'est aussi l'expression de ses valeurs à l'échelle internationale.»⁹⁰ Le Canada s'était engagé à faire sa part pour amenuiser les risques d'une guerre et à maintenir un certain niveau de préparation en cas de conflit. Bien entendu, cette part pouvait augmenter ou diminuer, selon les budgets militaires canadiens, et les politiques préconisées de l'époque:

Faire sa part et participer à la stabilité du système international ont toujours constitué les fondements mêmes de la diplomatie canadienne. «Faire sa part» a évolué dans le

⁸⁹ André Dumoulin, «Quel avenir pour l'OTAN?», *Problèmes politiques et sociaux*, no.782, (mars) 1997, p.22.

⁹⁰ Canada, Défense nationale, *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, p.28.

temps, au gré des budgets militaires canadiens et selon le jugement politique que sont faits les autorités canadiennes de la situation internationale.⁹¹

Qu'est-ce qui motivait l'implication canadienne en Europe ? Le risque d'un conflit de nature telle que les guerres mondiales était peu probable. Pourtant, à la fin de la guerre froide, le Canada n'avait pas diminué sa coopération avec le Vieux Continent puisqu'il avait toujours des intérêts diplomatiques, économiques et socioculturels. Sur le plan diplomatique, le Canada ne pouvait qu'être gagnant en demeurant impliqué en Europe. C'est sur ce continent que l'on retrouve les grands pays occidentaux, qui font partie du G8 par exemple.

Les pays européens constituent aussi la majorité des membres des institutions régionales responsables du maintien de la coopération politique et économique en Europe et entre l'Europe et les Amériques. Ces institutions, qu'il s'agisse de l'OTAN, du CCNA, du PFP, de l'OSCE ou de l'UE, sont celles-là même qui jouent un rôle dans la résolution urgente des problèmes liés à la gestion des conflits, à la stabilité et à la démocratisation.⁹²

Aussi, beaucoup d'événements influant les relations internationales se produisent en Europe. Comme il a déjà été mentionné dans l'introduction, toute décision concernant les relations extérieures ont un effet sur le niveau d'influence d'un pays. Le processus de paix dans les Balkans ou le processus d'intégration européenne, par exemple, pouvait avoir des effets à long terme sur la paix internationale:

Un retournement de tous ces processus en cours aurait des conséquences mondiales et mettrait fin aux espoirs canadiens d'une Europe pacifique et prospère. L'Europe est encore celle qui détermine l'«ordre du jour» des discussions internationales, car les problèmes de paix et de stabilité en Europe réclament une attention constante, de par leur implication pour l'ensemble du système international.⁹³

Bien entendu afin de gagner de l'influence, le but ultime de tout État, le Canada devait user de persuasion, chose difficile dans ce cas puisque l'Europe mène le bal des discussions

⁹¹ Legault, Sens, Fortmann et Marantz, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*, p.83.

⁹² *Ibid.*, p.85.

⁹³ *Ibid.*, p.86.

lorsqu'il s'agit d'événements concernant la sécurité de son territoire. Le Canada avait donc grandement intérêt à être présent en Europe, et ainsi contribuer à la stabilité du continent.

Les leçons d'histoire ont aussi eu un effet sur la politique étrangère. Bien entendu, en temps de paix, les citoyens comprennent bien que les priorités sont davantage axées sur la politique intérieure, par exemple, sur la santé et l'éducation. Pourtant, les deux guerres mondiales et la guerre de Corée ont démontré au Canada qu'il ne faut pas prendre ces temps de paix pour acquis. Il demeurait donc primordial pour le pays que les liens transatlantiques soient maintenus et encouragés afin d'assurer la stabilité mondiale. De plus, « l'Europe est encore celle qui détermine l'« ordre du jour » des discussions internationales, car les problèmes de paix et de stabilité en Europe réclament une attention constante, de par leurs implications pour l'ensemble du système international. »⁹⁴

D'ailleurs, la nature des conflits était en pleine transformation, passant d'interétatique à intraétatique. Le contexte de sécurité devenait beaucoup plus complexe qu'auparavant et c'est pourquoi il était important pour le Canada de maintenir le rôle des institutions multilatérales comme l'OTAN.

Sans l'OTAN, ces conflits pourraient devenir à l'avenir beaucoup plus aigus alors que les pays occidentaux, qui deviendront à terme minoritaires dans le monde sur les plans démographiques puis économique, auront plus que jamais besoin d'une solidarité politique forte afin de continuer à défendre les valeurs qui leur sont propres.⁹⁵

Finalement, le fait que les pays diminuaient leurs dépenses militaires en temps de paix augmentait la nécessité de la coopération entre les États-nations. Ces dernières pouvaient donc mettre leurs ressources dans un seul et même effort et ainsi augmenter les chances de réussite.

⁹⁴ *Ibid.*, p.86.

⁹⁵ Pierre Lellouche, *Légitime défense; vers une Europe en sécurité au XXIème siècle*, Paris, Éditions Patrick Banon, 1996, p.203.

Cette stabilité du système international revêtait un intérêt particulier pour les Canadiens. Dans la définition de la stabilité, il est possible d'inclure plusieurs choses :

L'absence ou l'endiguement des conflits entre les pays du continent et à travers le continent; la prédominance de la coopération entre les pays européens et atlantiques sur les questions militaires, économiques et diplomatiques; et la perpétuation d'une communauté transatlantique qui rejette le recours à la force comme instrument de relations en son sein.⁹⁶

Sans elle, les échanges commerciaux ne se feraient plus aussi facilement. En effet, l'économie canadienne était particulièrement ouverte aux échanges, ce qui permettait la création d'un emploi sur trois au Canada et représentait 37% du PIB.⁹⁷ Ceci démontrait bien l'importance que le pays accordait à ses échanges commerciaux et donc par le même fait, à la stabilité internationale. Malgré le fait que la majorité des exportations canadiennes se destinaient au marché américain, les échanges avec l'Europe représentaient une avenue séduisante pour le Canada. Pour se faire, le Canada devait non seulement maintenir des liens à travers les institutions économiques, mais aussi à travers les institutions politiques.

Le lien qui existe entre l'économie et la politique est bien réel :

Étant donné l'importance des échanges Canada/Europe, le gouvernement du Canada voudra conserver ses accès aux marchés européens et cherchera à les développer davantage. Afin d'accomplir ces objectifs, le Canada devra maintenir des liens institutionnels en Europe et pas seulement avec ses institutions économiques.⁹⁸

Plusieurs raisonnements permettaient d'affirmer qu'il existe bien un lien entre l'économie et la politique. Tout d'abord, les désaccords commerciaux débordaient souvent de problèmes politiques ou sécuritaires. Ensuite, les institutions politiques permettaient souvent les discussions portant sur des problèmes économiques et vice-versa. Aussi, depuis la fin de la guerre froide, il arrivait souvent que les problèmes économiques et les problèmes de sécurité

⁹⁶ *Ibid.*, p.203.

⁹⁷ Legault, Sens, Fortmann et Marantz, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*, p.84.

⁹⁸ *Ibid.*, p.87.

soient confondus. De plus, les politiques domestiques étaient souvent celles qui avaient le plus de poids en période électorale. Finalement, la fin de la guerre froide avait permis l'écllosion de conflits économiques, ces derniers ayant été amenés par le défi commun posé par la menace soviétique. Ce lien entre l'économie et la politique démontre simplement que le Canada devait promouvoir les relations transatlantiques sur ces deux plans.

Trois principaux facteurs pouvaient expliquer l'importance des liens transatlantiques pour le Canada. Tout d'abord, directement en lien avec les leçons d'histoire qui ont été évoquées précédemment, les deux grandes guerres mondiales qui ont nécessité l'intervention canadienne en Europe, non seulement dans le but de protéger militairement le Vieux Continent, mais aussi les valeurs occidentales de souche européennes et adoptées par le Canada. «Le bassin transatlantique constitue encore aujourd'hui pour les Canadiens un foyer incontournable de ressourcement politique.»⁹⁹

Ensuite, le Canada dépendait beaucoup de son voisin américain et ce à plusieurs niveaux, ce qui faisait en sorte que le pays devait se rapprocher des institutions multilatérales comme l'ONU et l'OTAN.

De plus, si le Canada coupe les liens qui l'unissent à ses alliés européens de l'OTAN, il risque de se retrouver seul face à son grand voisin américain, renforçant ainsi l'asymétrie et l'inégalité de la relation entre les deux voisins. Or, étant donné le degré de dépendance du Canada – en termes économiques, politiques et militaire – envers les États-Unis, il serait avisé pour les décideurs canadiens de conserver les liens transatlantiques qui les unissent à l'Europe.¹⁰⁰

Par exemple, il suffisait de regarder le budget militaire alloué à l'OTAN en 1998 par les deux pays; le Canada avait alloué 30,68 millions de dollars américains contre 132,24 millions de dollars américains pour les États-Unis.¹⁰¹ Cela démontrait clairement la position

⁹⁹ *Ibid.*, p.87.

¹⁰⁰ Hatto, «Le Canada, l'OTAN, la sécurité européenne et la fin de la guerre froide : de l'implication au retrait», p.107.

¹⁰¹ North Atlantic Treaty Organization, *NATO Handbook, 50th anniversary edition*, Brussels, Office of Information and Press, 1998, p.208.

d'infériorité du pays. Il était donc nécessaire pour le Canada de demeurer impliqué au sein de ces organisations afin de négocier indirectement avec son voisin, à travers ses alliés. « En tant que forum multilatéral, l'OTAN offre au Canada l'occasion d'agir de concert avec d'autres pays pour promouvoir des programmes communs et infléchir les comportements d'autres partenaires, des États-Unis en particulier. »¹⁰² D'ailleurs, nous pouvions toujours remarquer cette tendance à travers plusieurs institutions et forums, plus particulièrement en ce qui concerne le désarmement et le contrôle des armes puisque encore une fois, le Canada cherchait à gagner en influence lors de prise de décisions collectives de politique étrangère.

Finalement, le Canada oeuvrait en matière de sécurité et de promotion de la paix, à travers ses alliés et au sein de divers forums. L'OTAN continuait d'être un pilier de la politique étrangère canadienne.

On n'a qu'à penser, pour s'en convaincre, aux remarquables résultats que représentent, du point de vue de la collaboration en matière de sécurité européenne, des initiatives comme la création du Conseil de coopération nord atlantique (CCNA), le Partenariat pour la paix et l'élaboration du concept de force opérationnelle combinée.¹⁰³

En résumé, le Canada avait tout à gagner en demeurant impliqué en Europe et beaucoup à perdre s'il décidait de s'en retirer complètement. L'expérience du retrait des troupes canadiennes au début des années 1990 nous le prouve : « Cette décision a, d'une part, diminué l'influence politique et le poids militaire du Canada au sein de l'Alliance et, d'autre part, miné la confiance des Alliés envers Ottawa en raison du caractère brusque et unilatéral de la décision. »¹⁰⁴ Le gouvernement libéral a aussi été critiqué à de nombreuses reprises pour ce manque d'intérêt envers les forces canadiennes et les affaires étrangères.

Ce manque d'intérêt s'est traduit par une baisse marquée de notre influence sur le plan international. Le fait qu'en novembre 1999, le Canada était le seul membre du G8 qui a

¹⁰² Avis, « L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », p.21.

¹⁰³ Canada, Défense nationale, *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, p.37.

¹⁰⁴ Legault, Sens, Fortmann et Marantz, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*, p.92.

été exclu d'une réunion sur l'avenir de la Tchétchénie [...] signifie qu'il joue un rôle moins important sur la scène internationale.¹⁰⁵

Donc, pour des raisons économiques, diplomatique et sécuritaires, le Canada se devait d'être présent en Europe.

Que l'environnement européen subisse une transformation draconienne dans le sens d'une plus grande occurrence de conflits, de tensions, d'unilatéralisme économique et politique, de l'affaiblissement du processus de la transition démocratique en cours, du retour à la nationalisation des politiques de défense et des priorités en matière de sécurité, alors les pertes pour le Canada seront incalculables tant sur les plans économiques, de sécurité que de diplomatie.¹⁰⁶

Nous savons maintenant que l'Europe était un continent clé pour le Canada. Maintenant, qu'en était-il pour la relation entre le Canada et l'OTAN ? Dans le *Livre blanc sur la Défense de 1994*, le Canada réaffirmait son engagement au sein de l'OTAN. En effet, le gouvernement croyait que malgré le fait que la menace soviétique soit aujourd'hui disparue et que les Européens devaient maintenant prendre en main leur propre sécurité, «le gouvernement attache cependant une grande importance au lien transatlantique que constitue l'OTAN.»¹⁰⁷ Les grandes lignes de la politique canadienne de sécurité étaient les suivantes. Tout d'abord, la définition du mot «sécurité» englobait bien des éléments comme la politique, l'économie, l'environnement, les politiques sociales et militaires. Les menaces étaient d'un autre ordre et englobent le trafic de stupéfiants, l'environnement, les droits de la personne, le terrorisme, etc.

Ensuite, le Canada prenait conscience que les problèmes liés à la sécurité n'étaient plus uniquement des conflits interétatiques, mais aussi des conflits intraétatiques. Ce nouveau genre de conflit faisait en sorte que la participation de nombreuses institutions devenait plus importante en ce qui a trait à la formulation et à l'application des politiques de sécurité.

¹⁰⁵ Avis, «L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », p.21.

¹⁰⁶ Legault, Sens, Fortmann et Marantz, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*, p.90.

¹⁰⁷ Canada, Défense nationale, *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, p.37.

Aussi, dans différents domaines comme les droits de la personne, le maintien de la paix et le contrôle des armements, le Canada tendait à établir des normes touchant au comportement de tous les États à travers des institutions comme l'ONU et l'OTAN. «La contribution du Canada à la sécurité européenne passe essentiellement par l'OTAN et l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), soit les deux institutions de sécurité européenne dont il est membre de plein droit.»¹⁰⁸

Toutefois, la politique du pays à l'égard de l'OTAN a souvent été inconstante dans le temps. Parfois, on appuyait la création du Conseil de coopération nord atlantique et le Partenariat pour la paix, de l'autre, on retirait les troupes canadiennes de l'Europe.

Au niveau régional européen, deux priorités étaient à l'ordre du jour pour le Canada. Tout d'abord, comme il a déjà été longuement élaboré plus haut, le maintien de la stabilité du Vieux Continent. La seconde était le maintien et le renforcement du lien transatlantique, particulièrement avec les pays d'Europe occidentale. Ces priorités s'échelonnaient sur trois «espaces», c'est-à-dire, au niveau paneuropéen, qui comprend les membres de l'OSCE, au niveau ouest-européen, qui comprend les membres de l'Union européenne et les membres de l'Union de l'Europe occidentale, et finalement, l'espace euro atlantique, qui englobe la zone de l'OTAN. Nous allons donc nous intéresser plus profondément à ce dernier espace.

«Tout en favorisant l'émergence et la consolidation d'une identité européenne de sécurité et de défense, le Canada met l'accent sur l'importance des relations transatlantiques.»¹⁰⁹ Une des raisons expliquant l'importance de la création de l'OTAN pour le Canada était de pouvoir se faire entendre. Le Canada ne voulait pas être exclu du forum des grands États.

En 1990, les États-Unis ont concocté une entente avec la Communauté européenne, et en 1995, ils ont signé le Nouveau programme transatlantique avec les membres l'Union

¹⁰⁸ Legault, Sens, Fortmann et Marantz, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*, p.91.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.103.

européenne. Ces deux exemples démontrent bien que la croyance générale, à l'effet que les liens transatlantiques étaient souvent synonymes de relations États-Unis/Union européenne. Même si le Canada participait régulièrement à diverses négociations, il arrivait que les États-Unis prennent le Canada pour acquis et que l'Europe ne tienne pas compte de lui. C'est d'ailleurs pour cette raison que dès janvier 1996, le Canada a proposé une entente pour renforcer les liens transatlantiques entre le Canada et l'Union européenne. Les objectifs de cette entente étaient les suivants :

- un engagement envers l'OTAN, son élargissement et son adaptation à de nouvelles missions;
- le renforcement de l'OSCE;
- l'instauration d'un dialogue entre l'Union de l'Europe occidentale, le Canada et les États-Unis en vue d'établir une identité européenne de défense;
- la multiplication des activités de collaboration et de consultation transatlantique au sein de tribunes multilatérales et régionales comme l'ONU et d'organisations comme la BERD;
- la tenue régulière de consultations mixtes des ministres et des hauts fonctionnaires sur les événements politiques se produisant dans d'autres régions;
- l'amélioration des opérations à caractère humanitaire de l'ONU et une coordination accrue des programmes d'assistance du Canada et de l'UE;
- l'adoption d'actions concertées pour prévenir les conflits dans l'Atlantique Nord, en Europe centrale en Europe de l'Est et ailleurs dans le monde.¹¹⁰

La proposition fut approuvée le 25 mars 1996 et ressemblait étrangement à celle des États-Unis sur les questions de politique étrangère et de sécurité. Les résultats furent décevants au niveau de l'espace paneuropéen, de l'OSCE et du niveau d'influence canadienne sur le processus d'intégration ouest-européen. En effet, ces décisions étaient d'abord du ressort de l'Union européenne. Cela permettait de croire que c'est au niveau euro atlantique que le Canada pouvait espérer jouer un rôle et ainsi atteindre ses objectifs.

Quelle serait la stratégie canadienne pour accroître son influence au sein de l'OTAN? Comme nous avons mentionné précédemment (sect.1.3), le Canada étant une puissance moyenne, son jeu pourrait être de se spécialiser dans certains domaines précis. Par exemple,

¹¹⁰ *Ibid.*, p.104.

Exploiter son expertise en maintien de la paix et en opération humanitaire. Il pourrait ainsi accroître son leadership et devenir un chef de file dans ces domaines. Pour ce faire, le Canada devrait faire des choix. «Ces choix doivent découler des intérêts nationaux et des «avantages comparatifs» d'un État, que ceux-ci soient calculés en termes d'expertise, de crédibilité ou de ressources particulières.»¹¹¹ Vu sous cet angle, une puissance moyenne comme le Canada pourrait espérer se démarquer et jouir d'une certaine influence. En mettant à profit les différentes ressources comme les universitaires, les ONG, les groupes de pression, cette influence pourrait réellement être observée

À la lumière de ces affirmations, il est possible de conclure que l'OTAN était toujours très importante pour le Canada. Malgré les coupures budgétaires, *le Livre blanc sur la Défense de 1994*, réaffirmait l'engagement du Canada au sein de l'OTAN et l'importance des relations transatlantiques. Aujourd'hui encore, ces relations sont toujours très importantes :

En conclusion, la relation transatlantique nous importe à tous. Et dans cette relation, l'OTAN est à la fois un instrument pratique et un véhicule fondamental du renforcement des relations transatlantiques et de la poursuite de nos valeurs et intérêts communs au-delà de notre région.¹¹²

Différentes initiatives comme le dialogue avec l'Ukraine et la Russie, la formation de policiers en Jordanie, l'attribution d'un million de dollars afin de soutenir cette formation, l'instauration de programmes d'assistance dans différentes régions de l'Afghanistan, ne sont que quelques exemples qui démontraient que le Canada s'est impliqué au sein de l'OTAN afin d'assurer la paix et la sécurité internationales, lesquelles sont des objectifs communs à tous les membres de l'organisation. Ces objectifs communs permettaient d'assurer la durabilité des relations transatlantiques.

Si nous négligeons cette relation, si nous laissons de légers différends couvrir et l'empoisonner, nous courons le grave risque de ne plus pouvoir gérer efficacement les

¹¹¹ *Ibid.*, p.105.

¹¹² *Déclaration du très honorable Paul Martin, Premier ministre du Canada, au sommet de l'OTAN, Bruxelles, 22 février 2005, Cabinet du Premier Ministre, p.3.*

menaces sérieuses et grandissantes qui pèsent sur nous aujourd'hui, notamment le terrorisme, les États dysfonctionnels et la prolifération d'armes de destruction massive.¹¹³

C'est donc dire que les relations transatlantiques étaient une dimension de la politique étrangère toujours aussi importante pour le Canada, car elle lui permettait de demeurer impliqués en Europe et ainsi espérer augmenter son influence; cela étant le but ultime de tout État.

2.3 Les États-Unis et les liens transatlantiques

Les relations entre les États-Unis et l'Europe ont toujours été très importantes pour les Américains. À la fin de la guerre froide, il était difficile de cerner la politique de l'Administration Bush (père) puisque ce dernier semblait vouloir se détacher du continent européen, mais les Européens avaient toujours besoin de l'engagement américain pour défendre leur territoire et instaurer un nouveau système de sécurité. C'est d'ailleurs l'OTAN qui fût l'Organisation favorite des Américains dans la période suivant la Seconde Guerre mondiale.

En effet, après que la confrontation Est-ouest eut acculé l'ONU dans une impasse, l'OTAN devint le principal instrument de défense des intérêts de sécurité américains et la principale justification du rôle des États-Unis dans le monde. C'est également sous la protection de l'OTAN que le redressement européen a pu s'opérer, la démocratie s'instaurer dans la partie occidentale de l'Allemagne, et la coopération économique et politique se développer en Europe de l'Ouest.¹¹⁴

Alors que Clinton prenait le pouvoir, d'autres priorités s'ajoutaient :

«During the Cold War, our foreign policies largely focused on relations among nations. Our strategies sought a balance of power to keep the peace. Today, our policies must also focus on relations within nations, on a nation's form of governance, on its economic structure, on its ethnic tolerance. These are of concern to us, for they shape how these

¹¹³ *Ibid.*, p.1.

¹¹⁴ Sloan, « Les États-Unis et la nouvelle Europe : une stratégie pour l'avenir », p.116.

nations treat their neighbors as well as their own people and whether they are reliable when they give their word. »¹¹⁵

Malgré tout, de nouvelles priorités ne signifiaient pas la fin de l'Alliance. «Alliances-especially those based on common values and endowed with string institutions like NATO-provide forums in which shared analyses are fostered and diverging interests can be trade off, and they make joint action possible when alliance members choose to undertake them.»¹¹⁶ Même si les intérêts des Américains et des Européens ne se rejoignaient pas toujours, il demeurait crucial qu'une institution où le dialogue concernant des problèmes communs soit maintenue. D'ailleurs, les dirigeants de différents pays européens s'entendaient pour dire que l'OTAN n'était pas uniquement une institution créée pour la guerre froide.

«Whether one interprets the Cold War as a genuinely ideological conflict, or as simply a battle for power with ideology as an excuse (it no doubt had elements of both), the conclusion for Europe and the US was the same: maintaining a close political, military and economic Alliance between the US and Europe was vital. »¹¹⁷

Plusieurs conflits ont éclaté et menacé la cohésion au sein de l'Alliance au cours de la guerre froide. Par exemple, la crise de Suez de 1956 et la guerre au Moyen-Orient en 1973, pour n'en nommer que quelques uns. Mais la crainte de l'ennemi commun qui les reliait à cette époque était plus forte que ces obstacles. On aurait pu conclure que les liens transatlantiques auraient moins d'importance puisque l'ennemi commun avait été vaincu. Pourtant, contre toute attente, l'émergence du conflit en Bosnie a resserré les liens.

Le niveau zéro de la politique atteint par l'Administration Clinton vis-à-vis de la Bosnie au printemps et en été 1993 sera le facteur déclenchant d'un changement à la fois de la perception de l'avenir de l'OTAN et du rôle de l'Europe dans la politique étrangère américaine.¹¹⁸

¹¹⁵ Layne, «Hegemony and the Perpetuation of NATO», p.72.

¹¹⁶ Gordon, «Recasting the Atlantic Alliance», p.33.

¹¹⁷ *Ibid*, p.33.

¹¹⁸ Ronald D. Asmus, «L'élargissement de l'OTAN: passé, présent, futur», *Politique étrangère*, 67^e année, no.2, (avril-juin) 2002, p.357.

Désormais, l'Administration devait repenser l'Alliance afin que la relation transatlantique demeure forte et l'OTAN, la principale organisation de la promotion de cette relation. L'élargissement de l'OTAN deviendra la priorité des Américains afin d'atteindre ce but. « Si l'Administration Clinton adopte cette stratégie, c'est qu'elle est convaincue que les États-Unis sont une puissance européenne et que la construction d'une Europe pacifique et sûre reste un enjeu de poids après l'effondrement de l'URSS. »¹¹⁹

Toutefois, il demeure important de mentionner le débat entre les néo-isolationnistes et les nouveaux interventionnistes, lequel faisait couler beaucoup d'encre à cette époque.

Des auteurs comme Robert Tucker, Stephen Stedman, David Hendrickson, Christopher Layne, Alan Tonelson, Doug Bandow et Ted Galen Carpenter croient que les États-Unis devraient abandonner à tout prix la «tentation impériale» de vouloir agir comme policier international. Ils recommandent plutôt que les États-Unis se replient sur leurs intérêts vitaux.¹²⁰

Ces derniers pensaient qu'il serait coûteux et désastreux d'intervenir sans cesse dans les conflits continueront de se multiplier.

De l'autre côté, nous avons les nouveaux interventionnistes, qui au contraire, pensaient qu'il est nécessaire de profiter du statut de superpuissance pour devenir un leader sur la scène internationale. Charles Krauthammer, William Pfaff, John Lewis Gaddis, Joseph Nye, Stanley Hoffmann, Richard Gardner, James Schlesinger, Zbigniew Brzezinski, Steven David, James Chace, Edward Luck et Alberto Coll sont des tenants de cette pensée. «Les nouveaux interventionnistes associent les objectifs de la politique extérieure américaine avec les impératifs de la démocratie, de stabilité, de non-prolifération nucléaire, de maintien de la paix, et de prévention des conflits.»¹²¹ Le retrait des États-Unis aurait donc été mal perçu par

¹¹⁹ *Ibid.*, p.358.

¹²⁰ Stanislav J.Kirschbaum, *La sécurité collective au XXIe siècle*, Québec, Centre québécois de relations internationales, 1993, p105.

¹²¹ *Ibid.*, p.107.

ces auteurs puisque cela causerait un tort considérable à la sécurité et au développement économique du pays.

Malgré le débat entre les experts, le processus d'élargissement allait se concrétiser. En mars 1999, la Pologne, la République Tchèque et la Hongrie devenaient membres de l'OTAN. C'est donc dire que l'Organisation était importante pour les Américains, sans quoi, l'adhésion de nouveaux membres perdrait tout son sens. L'OTAN demeurait « [...] l'instrument de préservation du leadership américain par neutralisation de coalitions européennes ou d'une prééminence européenne. »¹²²

Non seulement l'OTAN s'élargissait, mais les interventions à l'étranger étaient toujours à l'ordre du jour. Le cas de la Bosnie et le cas du Kosovo en sont de bons exemples. D'ailleurs, la crise du Kosovo a permis de prendre conscience de l'importance de la supériorité américaine. Beaucoup ont critiqué leur stratégie d'intervention sans un mandat du Conseil de sécurité, mais tous les alliés l'ont appuyée à travers l'intervention de l'OTAN.

En juin 2001, lors d'une conférence de presse donnée avec le Secrétaire Général de l'OTAN, Georges W. Bush réaffirmait l'importance accordée à l'OTAN:

« We must never lose sight of what NATO does and what it stands for, how it safeguards prosperity and protects democracy in an ever-widening Europe. Let us then be true to the great vision of our fathers and grandfathers, is what I said; the preservation of peace by democratic leadership, the defense of freedom through collective strength. »¹²³

Il serait aussi légitime de conclure que les États-Unis se sentiraient responsables de l'avenir de l'OTAN et de sa mission de préserver les liens transatlantiques.

¹²² André Dumoulin, « Enjeux et signifiants de l'extension de l'OTAN », *Études internationales*, vol.30, no.3, (septembre) 1999, p.569.

¹²³ The White House, «President Bush and NATO Secretary Robertson Speak to the Press», Washington, Office of the Press Secretary, (June) 2001, p.2.

Penser qu'en 2001, un nouveau Président américain pourrait, à dessein ou par manque d'expérience, se détourner de l'Europe revient à supposer un luxe de choix qui n'existe plus après la fin d'une campagne politique. La présence américaine en Europe est devenue telle qu'elle exclut toute perspective de désengagement. En résumé, la ligne de démarcation prudemment tracée entre les deux rives de l'Atlantique au XIXe siècle a été balayée par les orages qui se sont répétés en Europe au XXe siècle. Même si les États-Unis ne sont pas une puissance européenne, par vocation ou par choix, ils représentent une puissance en Europe, par leur position comme par leurs intérêts.¹²⁴

En résumé, il est possible d'affirmer que la présence américaine en Europe n'était pas chose du passé et qu'elle allait se maintenir encore pour plusieurs années. Il était dans l'intérêt du pays de maintenir de bonnes relations avec les principaux membres de l'OTAN afin de conserver son influence sur le continent et au sein de l'Organisation.

Le Canada et les États-Unis avaient tous deux intérêt à préserver les liens transatlantiques. Pour le Canada, cela signifiait une possibilité d'augmenter son influence sur la scène internationale à l'aide de diverses décisions de politique étrangère; comme l'établissement de relations économiques ou encore la signature de traité visant à promouvoir la stabilité internationale. Pour les États-Unis, cela leur permettait de conserver leur influence sur le continent, en utilisant l'OTAN comme instrument de leadership américain.

¹²⁴ Simon Serfaty, «The transatlantic link; today lasting liaison», *Revue de l'OTAN*, vol.49, no.1, (spring) 2001, p.7.

CHAPITRE III

LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LA GESTION DES CRISES ET LE «HORS ZONE»

3.1 La gestion des crises et le hors zone

Avec la disparition de son ennemi naturel, l'OTAN a dû faire face à une situation nouvelle qui exigeait d'une part de réviser sa stratégie et ses tactiques, et d'autre part de prendre en compte l'importance croissante et l'évolution rapide des concepts de crises et de risques ayant remplacé les anciennes idées d'ennemis et de menaces que connaissait l'Organisation de défense militaire. L'OTAN s'est ainsi fait de la gestion des crises une nouvelle raison d'exister.¹²⁵

Dans le cadre de ce dernier chapitre, nous allons étudier la participation du Canada et des États-Unis dans les conflits de la Bosnie et du Kosovo. Pourquoi avoir choisi ces conflits ? Parce qu'ils furent les premiers à faire partie de la nouvelle mission donnée à l'OTAN à la suite de la guerre froide. Il s'agit de la gestion des crises et du «hors zone». C'est lors du Sommet de Rome en novembre 1991 qu'est apparue «une nouvelle mission de prévention et de gestion des crises pouvant porter atteinte à la sécurité européenne, y compris hors zone.»¹²⁶

Cela signifiait que l'OTAN pouvait désormais intervenir lors de situation de crises dans des pays qui n'étaient pas membres de l'Organisation lorsque ces crises menaçaient la sécurité européenne. Il est intéressant, pour débiter, de connaître l'opinion des experts sur l'intérêt de cette nouvelle mission pour l'OTAN.

¹²⁵ Pierre Pascallon, *L'Alliance Atlantique et l'OTAN, 1949-1999 : un demi-siècle de succès*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1999, p.323.

«Balkan problems, fundamental to the origins of the Cold War and laterally to the consequent founding of NATO, would also contribute, in a tortuous manner, to the Atlantic Alliance's evolving mission after 1989.»¹²⁷ C'est donc dire que la mission de gestion des crises dans les Balkans a permis de donner un sens à l'organisation. Toutefois, plusieurs étaient d'avis que l'Alliance n'était pas prête pour cette crise et qu'il fallait redéfinir ses objectifs et faire accepter cette nouvelle tâche. Ils reconnaissaient tout de même qu'elle constituait l'organisation la plus compétente, avec sa structure, ses forces, son équipement et ses capacités militaires générales, afin de donner les meilleurs résultats possibles dans une telle situation. «Dès 1992, l'Alliance Atlantique apparaît donc comme le relais obligatoire des activités de maintien de la paix tant au plan mondial que régional, étant la seule organisation à disposer de moyens militaires adéquats pour relever les défis consécutifs à l'explosion de crises mondiales ou régionales.»¹²⁸ Certains iront même jusqu'à affirmer que «La sauvegarde de l'OTAN passe par la paix dans les Balkans.»¹²⁹

Depuis la fin de la guerre froide, les États membres de l'OTAN avaient tout fait pour élargir leur pouvoir en matière de gestion de crises. Les conflits intraétatiques étaient maintenant plus nombreux et beaucoup plus complexes que les conflits interétatiques :

«Intra-state conflicts, unlike interstate conflicts, do not often produce a direct threat to another states' borders. As a result, tools such as NATO Article V missions are rendered completely inapplicable. Furthermore, intra-state conflicts almost always require a long-term and multidimensional approach, something that has never been a fundamental strategy of the Alliance.»¹³⁰

Mais est-ce que l'OTAN était l'Organisation qui pouvait répondre le mieux à ce type de conflit ? Les cas de la Bosnie et du Kosovo étaient en fait des tests pour être en mesure de

¹²⁶ Dumoulin, «Quel avenir pour l'OTAN ?», p.2.

¹²⁷ Victor Papacosma, Mary Ann Heiss, *NATO in the post-cold war era: does it have a future?*, New York, St. Martin's Press, 1995, p.255.

¹²⁸ Pascallon, *L'Alliance Atlantique et l'OTAN, 1949-1999 : un demi-siècle de succès*, p.324.

¹²⁹ Bernard De Montferrand, *Défendre l'Europe*, Paris, Économica, 1999, p.48

¹³⁰ Julianne Smith, Martin Butcher, «NATO Policy for Crisis Management and Security Sector Reform», *Basic publications*, no.99.1, (January) 1999, p.1.

savoir si cette dernière pouvait endosser ce rôle. Selon Kori Schake, il serait possible de tirer quelques leçons de ces événements :

- l'Alliance n'a pas entrepris de mettre au point, au plus haut niveau politique, une stratégie d'accompagnement de l'emploi de la force;
- les moyens militaires mis en œuvre étaient insuffisants pour réaliser les objectifs de l'Alliance;
- pour atteindre un consensus à 19, l'OTAN a sans doute consenti de trop grands sacrifices à l'efficacité militaire, qui est la principale raison pour laquelle elle entend jouer un rôle dans la gestion des crises;
- les choix des États-Unis dans la conduite des opérations au Kosovo ont mis en question leur leadership;
- le processus de planification de l'OTAN penche très nettement vers l'action militaire;
- les armées européennes restent fortement tributaires des États-Unis en matière d'armements et de systèmes de haute technologie, qui augmentent les chances de succès d'une mission tout en réduisant les risques de pertes humaines; et
- à mesure que les États-Unis se dotent d'équipements plus perfectionnés, l'écart se creuse avec les armées des autres pays de l'OTAN.¹³¹

Malgré ces conclusions peu encourageantes, Schake reconnaissait que malgré ses faiblesses, l'Organisation avait quelques points qui jouent en sa faveur. Par exemple, un consensus était plus facile à atteindre avec la famille des gouvernements démocratiques occidentaux; elle excellait dans la planification et la conduite des opérations militaires; et elle garantissait la présence américaine.

En 1991, l'OTAN a débuté un processus d'adaptation qui permettrait d'améliorer ses performances en matière de gestion des crises. Toujours selon Schake, l'OTAN devrait suivre quatre pistes afin d'atteindre ce but : « Elle devrait s'astreindre à employer la force plus efficacement, accroître les capacités des forces armées européennes, permettre aux alliés d'agir dans le cadre de coalitions plutôt qu'au sein d'une alliance, et garantir une "vraie sécurité" en partenariat avec d'autres institutions. »¹³² Ainsi, l'OTAN pourrait devenir plus efficace afin de gérer les crises.

¹³¹ Kori Schake, *Evaluating NATO's Efficiency in Crisis Management*, Paris, Institut français des relations internationales, p.21.

¹³² *Ibid.*, p.25.

Les nouvelles missions de l'OTAN concernaient non seulement la gestion de crises, mais elles pouvaient désormais être menées à l'extérieur du cadre de l'OTAN. Cela fut une question très épineuse pour plusieurs spécialistes. Certains désiraient cette expansion comme c'était le cas des États-Unis, et d'autres, comme les Européens, préféraient prendre leur temps et tout mettre en place avant même de penser à agir à l'extérieur de ce cadre. Les conflits en Bosnie et au Kosovo devaient rapidement être pris en charge par une organisation, malgré les désaccords entre les deux continents.

«Since the end of the Cold War, a new phrase has been invented-'non-Article 5 missions'- because the Alliance is prepared to intervene in external conflicts and to support peacekeeping and other operations under UNSC or OSCE authority. »¹³³ Les conflits de la Bosnie et du Kosovo ont révélé l'ampleur de la transformation de l'OTAN, mais aussi l'ampleur des défis des missions qui ne s'apparentent pas à l'article 5. En Bosnie, l'engagement de l'OTAN s'est d'abord faite sous un mandat des Nations Unies. Après un lent départ avec des missions de surveillance (*Maritime Monitor*) et d'application de l'embargo d'armes (*Sharp Guard*), l'Organisation s'est retrouvée avec la mission de surveillance de l'espace aérien ainsi que l'occasion d'utiliser la force. « Vers la fin de 1994, il devient de plus en plus clair que la force de protection de l'ONU (FORPRONU) ne pourrait plus limiter le conflit à la Bosnie. L'encombrante procédure de double autorisation des frappes aérienne par l'ONU et par l'OTAN engendre des frustrations croissantes. »¹³⁴

En décembre 1995, la FORPRONU est remplacée par l'IFOR (*Implementation Force*) qui tentera de restaurer la sécurité en Bosnie en déployant 58 000 soldats des pays membres et non membres de l'Alliance.

Effectivement, l'OTAN s'engage dans le maintien et le rétablissement de la paix en Bosnie, surveille le retrait des forces militaires, établit la ligne de démarcation entre les groupes ethniques et la zone de séparation attenante et crée des liens avec les autorités

¹³³ David S. Yost, «The New NATO and Collective Security». *Survival*, vol.40, no.2, (summer) 1998, p.142.

¹³⁴ Allan G Sens, « Vivre dans une OTAN rénovée », *Revue militaire canadienne*, (hiver) 2000-2001, p.80.

militaires et civiles ainsi qu'avec les organisations internationales sur place. Ses autres tâches sont d'appuyer les efforts d'aide humanitaire et de reconstruction, de prévenir la violence contre les civils, d'éliminer les obstacles à la libre circulation des gens et d'arrêter les personnes recherchées pour crimes de guerre.¹³⁵

Au Kosovo, l'OTAN a dû faire face à des défis très différents. Contrairement à la Bosnie, le Kosovo est une province d'un État souverain et l'OTAN y est intervenu sans un mandat du Conseil de sécurité. En 1998, l'OTAN menaçait le gouvernement de frappes aériennes si le nettoyage ethnique ne cessait pas. Certains incidents seront rapportés et forceront les membres à mettre leurs menaces à exécution. Le 25 mars 1999, l'OTAN débutait les frappes aériennes. Bien entendu, l'OTAN sera critiquée pour avoir agi sans le mandat de l'ONU, mais l'appui aux bombardements restera relativement fort, étant donné la gravité de la situation au Kosovo. « L'impératif de l'action l'emporte sur les préoccupations liées aux incertitudes légales touchant à l'autorisation et la non-interférence. »¹³⁶ Après 78 jours de campagnes aériennes, les bombardements cessèrent et les troupes terrestres furent envoyées afin d'assurer un retour à la sécurité.

Les opérations ne relevant pas de l'article 5 ont soulevé bien des défis. Tout d'abord, ce type d'opération risquait d'ébranler la cohésion des membres de l'OTAN.

Les contingences entourant la réponse à une crise font que les divergences entre les membres qui considèrent nécessaire la réponse de l'OTAN et ceux qui la qualifient de discrétionnaire peuvent être nettement plus corrosives que n'importe quelle différence rencontrée dans la gestion des défis de leur défense collective.¹³⁷

En effet, durant la guerre froide, tous les pays, même loin de la zone de conflit, pouvaient s'attendre à ce que leur propre sécurité soit menacée si une guerre éclatait en Europe. De nos jours, plusieurs pays préfèrent ne pas s'impliquer s'ils ne sentent pas leur sécurité directement menacée.

¹³⁵ *Ibid.*, p.80.

¹³⁶ *Ibid.*, p.81.

Le second obstacle de ce type d'opérations était le risque qu'une intervention devienne une gestion de conflits compliquée qui passerait d'une simple mission à un engagement long et coûteux. « En Bosnie par exemple, l'engagement de l'OTAN démarre avec un engagement modeste sous mandat de l'ONU, mais en quelques années à peine, l'Alliance se retrouve avec près de 60 000 soldats sur le terrain. »¹³⁸

Le troisième défi était le danger d'une trop grande demande aux pays membres pour de gros contingents : « Dans une époque des restrictions des budgets de la défense et de peu d'appui populaire à toute augmentation des dépenses militaires, les États membres, ne voient pas d'un bon œil les demandes d'envoi et de maintien à l'étranger de gros contingents militaires. »¹³⁹ Il était donc primordial d'être conscients de ces défis.

Par contre, une option était possible: ce type de mission pourrait aussi être complémentaire à la défense collective. Devant l'absence de la menace soviétique, qui permettait le rassemblement des alliés, mettre uniquement l'accent sur la défense collective pourrait mener l'Alliance à sa perte. Les missions de gestion de crises et opérations de paix, jumelées à la défense collective permettraient de diminuer les risques de conflit ou d'agression entrant dans la catégorie de l'article 5.

Malgré les défis auxquels l'OTAN a dû et devait faire face en ce qui concerne la mission de gestion des crises et le « hors zone », un constat demeurait :

«The Alliance's crisis management policy has been adapted since the end of the Cold War to take account of the radically different nature of the risks which it now faces. It is based on three mutually reinforcing elements: dialogue; cooperation with other countries; and the maintenance of NATO's collective defence capability. Each of these is designed to ensure that crises affecting Euro-Atlantic security can be prevented or resolved peacefully. »¹⁴⁰

¹³⁷ *Ibid.*, p.81.

¹³⁸ *Ibid.*, p.82.

¹³⁹ *Ibid.*, p.82.

¹⁴⁰ North Atlantic Treaty Organization, «Crisis management», Chap. 7 in *NATO Handbook*, Brussels, North Atlantic Council, (July) 2002, p.1.

Maintenant, comment cette mission répondait-elle aux intérêts du Canada et des États-Unis ?

3.2 Le Canada et la gestion des crises et le «hors zone»

Le chapitre 6 du *Livre blanc sur la Défense de 1994* était assez clair en ce qui concerne les engagements du Canada en matière d'opérations multilatérales. En effet, l'expérience du Canada en cette matière était très importante : « la considérable expérience du Canada en matière d'opérations multilatérales nous a permis d'identifier, dans les objectifs, la conception et le déroulement des missions, certaines caractéristiques prometteuses de succès. »¹⁴¹ Cela a permis l'identification des objectifs, la visualisation du déroulement des opérations et surtout la reconnaissance des techniques menant au succès des opérations. Ces techniques étaient en fait bien simples. Par exemple, on demandait à ce que tout au long de l'opération, les forces militaires qui lui seraient assignées soient bien entraînées et que leur matériel soit en bon état et efficace pour le type de mission. Aussi, on exigeait que le concept d'opération soit bien défini et que la structure de commandement et les règles d'engagement soient claires et efficaces.

C'est pourquoi le Canada était en mesure de choisir certain type de mission. Ainsi, il choisit les missions visant à contrer la menace à la paix et à la sécurité mondiale, comme en ex-Yougoslavie, ou à tenter de prévenir les génocides, comme au Rwanda.

Les premiers casques bleus canadiens furent envoyés en ex-Yougoslavie à la suite d'une décision du gouvernement en janvier 1992. C'est donc un contingent de 1200 hommes qui se rapportèrent à la FORPRONU. À la suite de l'extension du conflit en Bosnie-Herzégovine et de résolution adoptée à l'ONU, le Canada augmenta ce nombre à 2000 hommes. Le nombre de casques bleus canadiens se stabilisa alors pendant environ trois ans. «En participant aux opérations multilatérales de maintien de la paix, le Canada cherche non seulement à

¹⁴¹ Canada, Défense nationale, *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, p.30.

contribuer à la stabilité internationale, mais aussi à faire entendre sa voix parmi le concert des nations et à se démarquer des Etats-Unis.»¹⁴² Les opérations en ex-Yougoslavie ont démontré au Canada qu'il n'était pas facile d'atteindre ces objectifs. Surtout parce que le pays n'avait pas beaucoup de poids lors des prises de décision, que ce soit sur le terrain ou lors du règlement politique du conflit.

De surcroît, le gouvernement s'est trouvé forcé d'accepter le recours aux frappes aériennes, solution qu'il ne préconisait pas au premier abord. De plus, la concurrence se faisait de plus en plus forte pour ce genre de mission. En effet, des pays comme la France, le Royaume-Uni et des pays du tiers monde, ont augmenté leur participation à ces opérations, ce qui a eu pour effet de marginaliser l'effort des puissances moyennes comme le Canada. D'autant plus que les puissances moyennes furent celles qui ont le plus contribué à la création de ce domaine d'expertise. Le Canada n'était donc plus en mesure d'augmenter son influence en comptant uniquement sur sa spécialisation en matière d'opérations de paix.

C'est en décembre 1995 que l'OTAN, par le biais d'une résolution de l'ONU, a été autorisée à lancer une Force d'interposition visant à mettre en oeuvre les accords de Dayton (IFOR) en Bosnie, et ce, pour une durée d'un an. Le Canada y envoya 960 militaires et une quarantaine d'officiers, nombre inférieur aux 4000 militaires qui étaient prévus au départ. Un an plus tard, soit en décembre 1996, la IFOR devenait la SFOR (Force de stabilisation). Cette force contenait près de 23 500 militaires dont 1650 Canadiens. Les buts de cette mission étaient les suivants : «prévenir la reprise des hostilités, poursuivre les réalisations de l'IFOR et créer un climat propice à l'éclosion du processus de paix, apporter un soutien sélectif aux organismes civils, compte tenu des ressources à sa disposition.»¹⁴³

En ce qui concerne le Canada, à la suite de son engagement à la IFOR, on a annoncé qu'il fournirait du personnel et de l'équipement pour la force de stabilisation (SFOR), laquelle avait la mission suivante :

¹⁴² Legault, *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*, pp.100-101.

¹⁴³ Canada, Défense nationale, *Participation du Canada à la Force de stabilisation de l'OTAN dans les Balkans*, Groupe des politiques du MDN, (décembre) 2000, p.1.

«The Stabilisation Force (SFOR) will deter hostilities and stabilise the peace, contribute to a secure environment by providing a continued military presence in the Area Of Responsibility (AOR), target and coordinate SFOR support to key areas including primary civil implementation organisations, and progress towards a lasting consolidation of peace, without further need for NATO-led forces in Bosnia and Herzegovina.»¹⁴⁴

Cette opération fut nommée *Opération Palladium*. Cette force canadienne se composait d'un groupe-bataillon d'infanterie/groupement tactique déployé qui opère dans l'ouest de la Bosnie, territoire qui équivaut à deux fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard. Voici un aperçu de la division des effectifs canadiens pour cette mission :

- environ 900 militaires constituant le groupement tactique composé d'éléments blindés, d'éléments du génie et d'éléments d'infanterie puissants cantonnés à Coralici, Drvar et Zgon;
- environ 250 militaires d'unités d'approvisionnement et de soutien qui constituent l'Élément de soutien national stationné à Velika Kladusa;
- un détachement de trois hélicoptères tactiques CH-146 Griffon comptant environ 50 militaires, basé à Velika Kladusa;
- de plus modestes éléments, y compris des membres de la police militaire et de l'état-major qui servent à Velika Kladusa au Commandement national du Contingent canadien, et d'autres encore qui occupent des postes au quartier-général de la SFOR de l'OTAN, à Sarajevo.
- de plus, suite au processus canadien de rationalisation dans les Balkans qui fut complété à l'automne, les effectifs de notre contingent à la SFOR ont été augmentés d'une batterie d'artillerie, d'un peloton de sécurité et de cinq hélicoptères avec leur personnel de soutien.
- aussi, les Forces canadiennes ont pris le commandement en octobre 2000 de la Division multinationale sud-ouest (MND (SW)). Le commandement de ce secteur opérationnel (un de trois en Bosnie) est partagé sur une base rotative annuelle avec la Hollande et la Grande-Bretagne.
- en conséquence, le Canada fournit le commandant de la Division et 10 personnes additionnelles au quartier général durant le commandement de la MND (SW) en plus de fournir 30 pour cent du personnel courant de ce QG – environ 50 officiers d'état-major et

¹⁴⁴ North Atlantic Treaty Organization, *Stabilisation Force Mission*, Brussels, North Atlantic Council, (December) 2004, p.1.

50 personnes pour supporter le quartier général en termes de nourriture, entretien, ravitaillement et sécurité.¹⁴⁵

Cela donne une bonne idée de l'implication canadienne en Bosnie en termes de ressources. Cela démontre aussi que le Canada était suffisamment concerné par la situation en Bosnie pour y envoyer des troupes et pensait qu'elle pouvait menacer la stabilité internationale. Comme il a été affirmé précédemment, lorsque la stabilité de l'Europe est menacée, l'Europe est le chef de file en matière de discussions et le Canada perd l'influence qu'il cherche à gagner.

Un second conflit a secoué les Balkans peu de temps suite au conflit en Bosnie. Le Kosovo, une petite province partageant une frontière avec la Macédoine, l'Albanie et la Serbie et Monténégro, était secoué par un conflit ethnique. Vers la fin des années 1990, les pays membres de l'OTAN décidaient d'intervenir afin d'arrêter le nettoyage ethnique qui se déroulait dans un pays beaucoup trop près de plusieurs membres de l'organisation. «NATO intervened in Kosovo to halt a humanitarian catastrophe and restore stability in a strategic region lying between Alliance member states.»¹⁴⁶ D'ailleurs, cette intervention fut critiquée par les fervents de l'approche diplomatique, puisqu'elle n'avait pas reçue l'aval des Nations Unies. Toutefois, de nombreux facteurs pouvaient tempérer cette critique.

«No explicit, widely accepted controlling legal authority, such as UNSC resolution, authorized the intervention, but a strong case can be made that a combination of recent precedent of "humanitarian intervention", a growing international concern for human rights and humanitarianism, and traditional *just war* rationale justified and intervention, both morally and legally.»¹⁴⁷

¹⁴⁵ Canada, Défense nationale, *Participation du Canada à la Force de stabilisation de l'OTAN dans les Balkans*, p.1.

¹⁴⁶NATO, *Nato's roles in Kosovo; Operation Allied Force*, Brussels, North Atlantic Council, (October) 2003, p.1.

¹⁴⁷Robert C. DiPrizio, *Armed Humanitarians: U.S. interventions from Northern Iraq to Kosovo*, Baltimore, John Hopkins University press, 2002, p.134-135.

Le conflit au Kosovo existait depuis plusieurs années, mais c'est en 1998 que l'escalade des tensions a fait craindre le pire à la communauté internationale. En effet, cette dernière a dû intervenir à la suite de plusieurs attaques des Serbes. Le 12 octobre 1998, après avoir été menacée des frappes aériennes de l'OTAN, la République fédérale de Yougoslavie acceptait les termes de la résolution 1199 de l'ONU qui demandait l'arrêt des hostilités et le retrait des forces de sécurité yougoslaves. Près de 2000 observateurs provenant de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) sont alors entrés sur le territoire pour la mission de vérification au Kosovo créée sous la résolution 1203 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le mandat de cette mission était la vérification et le respect de la résolution 1199. Les premiers observateurs arrivèrent en novembre 1998, mais le Canada ne s'était toujours pas impliqué.

Ce n'est que le 17 décembre 1998 que le ministre de la Défense de l'époque, Art Eggleton, annonça l'envoi de 62 hommes qui se greffèrent à la force d'extraction du Kosovo planifiée par l'OTAN, laquelle assurerait le retrait des forces de sécurité du territoire. Il annonça aussi l'envoi du brigadier-général Michel Maisonneuve qui commanderait un des cinq centres de commandes, sous l'égide de l'OSCE, dans le cadre de la mission de vérification du Kosovo. «Canada's participation in the OSCE verification mission is evidence of our continued commitments to peace and security in the region, said Minister Eggleton. A capable extraction force to ensure the safety of OSCE personnel, including Canadians, in the area is vital, he added.»¹⁴⁸

Malgré toute la bonne volonté de la communauté internationale, et le fait que le début de la mission de vérification ait permis une désescalade des hostilités, personne n'a pu empêcher l'assassinat d'un membre des troupes du ministère de l'Intérieur (MUP) de la Serbie, ce qui déclencha une remontée de la violence vers la fin de décembre 1998. Le 29 janvier 1999, les belligérants et un groupe de contact se réunissaient pour tenter de rétablir la paix. Un délai de trois semaines fut donc accordé aux forces ennemies afin de régler leurs différends et d'en venir à un accord de paix. Le 18 mars 1999, les Kosovars albanais signaient l'accord de paix

de Rambouillet, mais l'ex-Yougoslavie refusa. Les avertissements concernant une attaque possible des forces de l'OTAN se multipliaient, mais cela semblait ne rien changer.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une campagne aérienne a été lancée par l'OTAN dès le 23 mars, jusqu'au 10 juin 1999. Les alliés avaient alors tout tenté afin que le président Milosevic respecte certaines conditions. Les objectifs de l'intervention de l'OTAN ont été énumérés lors de la réunion extraordinaire du Conseil Atlantique Nord, le 12 avril 1999. Les cinq principaux points étaient les suivants : l'arrêt complet de toute action militaire, de la violence et de la répression ; le retrait des militaires, paramilitaires et de la police du territoire du Kosovo ; permettre le stationnement de forces internationales sur le territoire du Kosovo ; permettre le retour sécuritaire de tous les réfugiés et des personnes déplacées ainsi qu'un accès à ces personnes pour les organisations à vocation humanitaire ; et finalement, donner l'assurance de sa volonté de travailler à la création d'un cadre politique pour le Kosovo, selon les accords de Rambouillet, le droit international et la Charte des Nations Unies.

Par la suite c'est la force de maintien de la paix (KFOR), qui a pris la relève. Environ 46 000 militaires de toutes les spécialités et provenant de 39 pays différents y ont participé. L'opération *Kinetic* représentait la contribution du Canada à la KFOR, dans le but de créer un environnement sûr pour le retour des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que de leur offrir une aide humanitaire.

En plus d'effectuer les fonctions de patrouille et d'observation inhérentes aux opérations de soutien de la paix, le contingent canadien a réalisé des opérations d'aide humanitaire, par exemple en mettant en place des toits d'immeuble, en reconstruisant des écoles et des installations médicales, en installant de petits ponts et en construisant des terrains de jeux.¹⁴⁹

Cette opération, menée de juin 1999 à juin 2000, n'était pas une simple mission de stabilisation. Il y avait des raisons de croire que le régime de Milosevic allait tenter de

¹⁴⁸Canada, Défense nationale, *Canada contributes to Kosovo NATO extraction force and OSCE verification mission*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, (décembre) 1998, p.1.

¹⁴⁹Canada, Défense nationale, *Opération Kinetic*, Ottawa, Affaires publiques, 2005, p.1.

s'introduire au Kosovo afin contrôler la région au nord; laquelle était riche en ressources, et ainsi créer une zone ethnique serbe. Les Canadiens ont donc travaillé de concert avec les Alliés afin d'empêcher toute tentative d'invasion.

«The Canadian units, working alongside NATO allies, participated in Cold War Central Region-like deterrent operations on the Kosovo-Serbian provincial boundary and participated in what amounted to a scaled-down version of NATO Central Region ground defensive operations, planning to repel any incursion. Despite their small numbers, the Canadian tanks, anti-tank, and combat engineering resources were deemed important enough by KFOR to cover an important sector. »¹⁵⁰

C'est donc dire que même si la participation canadienne n'était pas la plus importante parmi les Alliés, le pays avait tout de même réussi à s'imposer physiquement sur le terrain.

Qu'avons-nous appris à la suite du survol des missions en Bosnie et au Kosovo ?

Comme l'illustrent les opérations de Bosnie et du Kosovo, l'OTAN est l'organisation de sécurité prééminente en Occident [...] ce qui est conforme à l'intérêt fondamental qu'a le Canada dans une Europe pacifique et stable. Grâce à son expansion et à celle de sa sphère d'influence qu'implique son nouveau concept stratégique, elle sera un atout de plus pour le Canada. Au reste, lors de plusieurs opérations au sein de diverses coalitions, le Canada a tiré parti de sa connaissance pratique de la doctrine et des tactiques de l'OTAN.¹⁵¹

Le Canada reconnaissait donc que l'OTAN permettait d'augmenter son influence sur la scène internationale. Comme la maximisation de l'influence est le but de tout État, l'OTAN devenait donc un excellent instrument pour le Canada afin d'atteindre ce but. Le Canada se devait donc d'être engagé dans la mission des gestion des crises et du hors zone de l'Organisation.

¹⁵⁰ Sean M. Maloney, *Are We Really Just: Peacekeepers? The Perception versus the Reality of Canadian Military Involvement in the Iraq War*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 2003, p.12.

3.3 Les États-Unis et la gestion des crises et le hors zone

Les opérations de gestion des crises et de hors zone ont servi de nombreuses fois les intérêts américains, dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Cependant, ces opérations ne sont pas dépourvues de conséquences dangereuses ou indésirables. Elles peuvent servir nos intérêts, mais nous devons nous méfier du tort qu'elles risquent de nous causer. Car si elles ne sont pas conçues et exécutées correctement, elles risquent de nous entraîner dans des engagements à long terme dans des régions instables.¹⁵²

De plus, ces missions pourraient faire en sorte que les parties impliquées perdent la volonté de régler elles-mêmes leurs conflits. Les États-Unis nourrissaient aussi la peur que leurs hommes soient exposés à de grands risques et ainsi compromettre le déroulement des opérations.

En 1994, l'administration Clinton a tenté de simplifier l'engagement américain au sein de ces opérations. Mis à part la Bosnie, ces derniers préconisaient plutôt des missions de plus petite envergure, menées par l'ONU ou d'autres organisations régionales. C'est donc dire que les États-Unis choisissaient leurs opérations en essayant de minimiser au maximum les risques pour les troupes, tout en tentant de maximiser leurs intérêts. «Il ne s'agit pas d'une stratégie, mais d'un instrument dont l'utilisation doit être justifiée par les intérêts stratégiques des États-Unis.»¹⁵³ En effet, chaque opération était examinée avec objectivité afin de savoir si leur participation augmenterait les chances de succès. Ils prenaient aussi en considération les ressources mises à leur disposition et si ces dernières correspondaient aux enjeux du conflit.

¹⁵¹ Avis, «L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada », p.20.

¹⁵² James Schear, « Les priorités en matière de maintien de la paix : le point de vue du ministère de la défense », *Les Objectifs de politique étrangère des États-Unis*, vol. 3, no.2, (avril) 1998, p.1.

Lorsque les États-Unis prenaient part à des missions comme celle du Kosovo, ils devaient d'abord évaluer leur intervention au sein du conflit, du point de vue de leur stratégie de défense. Leur but, avec leurs alliés, était d'être en mesure de combattre et de gagner deux agressions provenant de deux théâtres différents et cela, dans un court laps de temps. Les États-Unis, malgré leurs grands moyens, ne pouvaient pas mener deux opérations d'un seul front. La campagne au Kosovo aurait donc été compromise si ces derniers avaient eu à s'impliquer dans d'autres régions en même temps. En résumé, les Américains évaluaient chaque opération en étudiant la possibilité qu'ils doivent intervenir ailleurs dans cette même période de temps. Ils voulaient que les chances de succès soient très élevées afin de ne pas perdre leur crédibilité.

Nous connaissons maintenant les aspects généraux qui étaient étudiés par les Américains lorsqu'ils participaient à des opérations multilatérales. Quel était l'intérêt de s'impliquer en Bosnie ?

Le maintien d'une présence américaine en Bosnie est nécessaire pour plusieurs raisons. Premièrement, même s'ils retiraient l'ensemble de leurs forces, les États-Unis auraient du mal à se tenir à l'écart des politiques et des décisions relatives à l'avenir de la Bosnie. Deuxièmement, si les États-Unis se tenaient à l'écart, rien ne permet d'affirmer que les Européens auraient la volonté, l'unité et la capacité de contenir les parties ou d'éviter de nouvelles flambées de violence. Troisièmement, si les Européens ne s'entendent pas pour mettre en œuvre des forces entièrement européennes, les conséquences d'un retrait de Washington seraient désastreuses pour l'OTAN et pour les relations transatlantiques. Il serait à tout le moins choquant que les États-Unis se posent en chef de file de l'Alliance et exigent son élargissement, tout en annonçant que les guerres en Europe du Sud-est sont le "problème de l'Europe" et ne relèvent pas de leur responsabilité.¹⁵⁴

Au début du conflit bosniaque, Georges Bush était à la tête du gouvernement américain. Ce dernier, malgré le fait qu'il faisait la promotion de l'unité de la Yougoslavie, encourageait

¹⁵³ *Ibid.*, p.1.

¹⁵⁴ Philip Gordon, *Les États-Unis et l'identité européenne de défense dans la nouvelle OTAN*, Paris, institut français des relations internationales, 1998, p.9.

les Européens à prendre les rennes de la résolution du conflit. Plusieurs raisons motivaient ce choix :

«For one, the administration was busy managing the end of the Cold War and dealing with event in the Persian Gulf and the Middle East. Yugoslavia was not a top priority for the top policymakers; moreover, they could not identify any good policy options for dealing with the growing crisis and considered American interests to be limited. »¹⁵⁵

Ensuite, lorsque Clinton est arrivé au pouvoir, le conflit en Bosnie n'était toujours pas la priorité de l'administration, laquelle étant l'économie américaine. Le président américain tentait toutefois de faire la promotion de la voie diplomatique et des sanctions économiques afin de parvenir à la résolution du conflit. Dès mars 1993, les attaques serbes envers les musulmans s'intensifiaient, l'administration tenta de trouver de nouvelles idées. Après plusieurs semaines d'indécision, Clinton décida de suivre son plan original, lequel prévoyait de faire lever l'embargo sur les armes, ce qui permettrait aux musulmans de se défendre, tout en organisant des raids contre les Serbes, s'ils tentaient d'intervenir. Rapidement, il était clair que ce plan ne pourrait être opérationnel. «In any event, the 'lift and strike' policy was dead on arrival in Europe. The NATO countries that were contributing troops were no more willing to adopt it in May than they had been in February. »¹⁵⁶

Frustrée et embarrassée, l'administration devait maintenant s'engager plus fermement dans la résolution du conflit. Le Secrétaire d'État de l'époque, Warren Christopher, fut envoyé en Europe et signa le plan d'action conjoint avec la France, l'Espagne, la Russie et la Grande-Bretagne afin de mieux protéger la Bosnie. Le manque de leadership de l'administration américaine qui avait été démontré jusqu'à maintenant, ne pouvait que porter préjudice aux Américains.

«Reportedly, many of Clinton's top aides were coming to the conclusion by early 1994 that America's lack of leadership was increasing tensions with America's NATO allies. The longer the war dragged on, the greater it undermined the credibility of NATO, the

¹⁵⁵ DiPrizio, *Armed Humanitarians: U.S. interventions from Northern Iraq to Kosovo*, p.118.

¹⁵⁶ *Ibid.*,p.122.

United Nations, and the United States, making Clinton look unsure, weak, and ineffective. »¹⁵⁷

Malgré tout, les Américains n'étaient toujours pas prêts à utiliser la force et l'accord de paix négocié entre les Serbes et les Croates a finalement échoué. Il a fallu une autre année d'attente avant de voir des résultats plus concrets du côté américain. En 1995, ils étaient maintenant prêts à agir seuls s'il le fallait. La politique plus robuste des Américains fut bien reçue par les Européens. Les bombardements de l'OTAN et l'offensive occidentale forceront enfin les Serbes à se rasseoir à la table des négociations d'où naîtront les accords de Dayton. Des troupes américaines composées de 20 000 membres seront envoyées en mission de paix, laquelle était composée de 60 000 membres.¹⁵⁸

Depuis les accords de paix de Dayton, les États-Unis s'étaient engagés à continuer de faire pression sur les parties afin qu'elles appliquent les aspects civils des accords. En mai 1997, le président Clinton a adopté une nouvelle stratégie pour aider la communauté à faciliter le retour de la paix. La plus grande avancée notable fut l'organisation des élections en novembre 1997 qui a permis à madame Biljana Plavsic et à son Premier ministre Milorad Dodik, de remporter la victoire et d'instaurer un gouvernement démocratique en République serbe de Bosnie. Ce pas a permis, entre autres, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la restructuration des forces policières dans les provinces et des médias apolitiques.

Les Américains croyaient que trois facteurs étaient responsables de leur «réussite» en Bosnie. Tout d'abord, le fait qu'ils aient demandé à Zagreb et Belgrade de s'occuper de l'application des accords de paix. Ensuite, la SFOR a réussi à prouver qu'elle pouvait remplir sa mission et appuyer les forces policières pour l'instauration d'un environnement sécuritaire. Finalement, d'autres groupes et personnes ont suivi l'exemple américain. Lors de la réunion ministérielle du comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix au

¹⁵⁷ *Ibid.*, p.123.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.129.

Portugal, la Secrétaire d'État Madeleine Albright a convaincu la communauté internationale d'adopter une stratégie plus ferme.

Le 18 février 1998, le Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN permettait le déploiement d'une force de suivi semblable à la SFOR et qui contenait des unités spéciales affectées à la sécurité publique. Le nombre de soldats américains participant à cette «nouvelle mission» passait de 8 500 à environ 6 900 soldats. Le mandat de cette mission, qui continuait d'être la SFOR, serait sensiblement le même. Les unités spéciales permettaient d'augmenter la rapidité de réaction aux situations délicates menaçant la sécurité. Les objectifs américains étaient les suivants :

Il a été décidé que nous oeuvrerions de concert avec nos alliés de l'OTAN à l'élaboration d'une liste définitive de points de référence ou critères. Dans l'optique de la mise en œuvre des accords de Dayton, nous avons formulé tout un ensemble de points de référence parmi lesquels figurent la tenue d'élections conformes aux normes démocratiques, la réforme des médias, le retour des minorités dans de bonnes conditions, la réforme et la restructuration de la police locale, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en vue de l'arrestation et du jugement des criminels de guerre, et la reprise et la restructuration économiques.¹⁵⁹

Les Américains avaient aussi des objectifs à plus court terme, c'est-à-dire pour les six premiers mois de la nouvelle force de suivi. Premièrement, faire en sorte de renforcer les gains politiques des derniers mois en organisant des élections pour tous les postes et à tous les échelons. Ensuite, encourager les progrès supplémentaires dans la Fédération croato-musulmane. Le président Clinton croyait que les Croates de Bosnie devaient renoncer au séparatisme et coopérer à un accord avec le Fond Monétaire International pour assurer la relance économique de la Bosnie. De l'autre côté, il demandait que les Bosniaques partagent le pouvoir et cessent de vouloir dominer la Fédération croato-musulmane. Troisièmement, favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées. De concert avec le Haut Commissariat, l'OSCE et le haut représentant, par exemple, les États-Unis travaillaient à la

¹⁵⁹Robert Gelbard, « Des pas spectaculaires vers la paix et la stabilité durables en Bosnie », *Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis*, vol.3, no.2, (avril) 1998, p.1-2.

création d'une stratégie commune pour le retour de ces personnes en 1998. Finalement, continuer à exercer de la pression sur Belgrade et Zagreb pour l'application des accords de paix de Dayton.

En 1995, la décision américaine d'utiliser la force en Bosnie a finalement permis d'obtenir des résultats. Le simple fait qu'ils étaient maintenant prêts à diriger l'opération a redonné confiance aux membres de l'OTAN.

«In brief by the summer of 1995 the administration had concluded that the status quo was undermining its credibility at home and abroad, causing increased tensions with America's closest allies, and threatening the NATO alliance. Moreover, the likelihood that UNPROFOR would pull out before the next winter if the status quo remained meant that the United States would have to send thousands of soldiers to assist in the withdrawal and admit complete failure. To top it all off, the likely Republican presidential candidate for the upcoming election was leading a drive in Congress to force a unilateral lifting of the arms embargo, which would have precipitated UNPROFOR's withdrawal, triggered American assistance, and left Clinton holding the bag. »¹⁶⁰

Rétablir l'ordre et la paix en Bosnie n'était pas une mince affaire. Pourtant, il fallait aussi être positifs puisque les actions prises en 1995 avaient porté fruits. Les objectifs des États-Unis dans la région étaient nombreux et ils continuaient d'être un important joueur dans l'échiquier international afin de ramener la paix dans les Balkans.

Les Américains devaient maintenant être très impliqués dans la résolution du conflit en Bosnie et ils considéraient leur présence comme cruciale. Le changement de politique de Clinton était principalement basé sur la crédibilité du pays, qui, si n'avait pas été prise en compte, aurait miné l'influence américaine au sein des organisations internationales et donc auprès du monde entier. Voyons maintenant leurs objectifs quant au conflit au Kosovo.

Le conflit au Kosovo s'est déclaré vers la fin des années 1980, mais a véritablement éclaté au grand jour en 1998 alors que la violence qui régnait dans la province fut portée à

¹⁶⁰ DiPrizio, *Armed Humanitarians: U.S. interventions from Northern Iraq to Kosovo*, p.129.

l'attention de la communauté internationale. L'état de crise dans lequel la province fut plongée a forcé l'OTAN à agir sur les fronts diplomatiques et militaires très rapidement. Les efforts se sont multipliés afin d'éviter d'avoir recours à une opération militaire multilatérale, mais sans succès. Le 24 mars 1999, les États-Unis et l'OTAN s'engagèrent dans la campagne aérienne visant à faire tomber le régime de Milosevic. La nature du conflit était bien différente de celle qu'il fallait habituellement affronter.

Il n'y a pas eu de grande confrontation entre les militaires sur le terrain. Milosevic ne possédait pas les moyens militaires des alliés et ne pouvait donc pas espérer rivaliser avec eux. Il menait donc cette guerre de manière très différente, en utilisant les attentats terroristes contre les Kosovars, en créant une masse importante de réfugiés pour mener à une crise humanitaire, en propageant de fausses informations et de la propagande pour arriver à ses fins. Les militaires agissant sous les ordres du dictateur devaient donc se camoufler dans les caves, les tunnels, les forêts, par exemple, afin de mieux remplir leurs «missions».

Malgré toutes ces tactiques, Milosevic et ses troupes ne faisaient pas le poids face aux forces de l'OTAN. Dès le départ, il était clair que tout serait mis en œuvre afin de faire cesser les atrocités :

«Although there were expectations on the part of some that this would be a short campaign, we made clear to our allied counterparts that Operation Allied Force could well take weeks or months to succeed and that the operation should only be initiated if all were willing to persevere until success was achieved. Alliance leaders agreed in advance that if the initial strikes did not attain NATO's goals, NATO would have to persist and indeed expand its air campaign. »¹⁶¹

La campagne aérienne de l'OTAN poursuivait trois buts : démontrer à Belgrade que les membres de l'OTAN s'opposaient aux agressions commises sur leur territoire; empêcher Milosevic de multiplier les attaques sur les civils et de renverser le processus de nettoyage

¹⁶¹William, S. Cohen, Henry H. Shelton, *Joint Statement on the Kosovo after action review*, Washington, United States Department of Defence, (October) 1999,p.4.

ethnique ; créer des dommages assez importants à la Serbie pour qu'elle ne puisse plus mener une guerre au Kosovo ou étendre le conflit à des régions voisines.

Trois raisons pouvaient expliquer l'implication américaine au Kosovo. Tout d'abord, l'agression des Serbes menaçait directement la paix dans les Balkans et dans toute la région sud-est. Il n'y avait aucun lien naturel entre les conflits commençant en Slovénie, puis en Croatie, puis en Bosnie et maintenant au Kosovo.

«Continued fighting in Kosovo threatened to: (a) scuttle the successful Dayton peace process in Bosnia; (b) re-ignite chaos in Albania; (c) destabilize the Former Yugoslav Republic of Macedonia, with its large Albanian minority; and (d) spill over into other neighbouring countries, including Bulgaria and Greece. Instability in this region had the potential to exacerbate rivalries between Greece and Turkey, two NATO allies with significant and often distinct interests in Southern Europe. »¹⁶²

Deuxièmement, la répression de Belgrade sur le Kosovo avait créé une crise humanitaire importante. La campagne de nettoyage ethnique conduite par Milosevic était bien orchestrée. Elle devait mener à la fin du conflit selon les termes du dirigeant, c'est-à-dire, en éliminant les Albanais et en brisant la cohésion entre les membres de l'OTAN. L'Organisation et les autres membres de la communauté internationale ont donc répondu à la crise, en prévenant la famine et le retour des déplacés et réfugiés.

Finalement, les actes de Milosevic avaient directement défié la crédibilité de l'OTAN. Les accords signés en 1998 entre la République Fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie ont été de nombreuses fois violés entre 1998 et 1999. Ces accords étant vérifiés par l'OSCE et l'OTAN faisait en sorte qu'il fallait appliquer des mesures sévères en guise de réponse à ces violations. «Had NATO not eventually responded to these violations and other acts of the FRY, its own credibility, as well as the credibility of U.S. security commitments throughout the world, would have been called into question. »¹⁶³ De plus, il faut mentionner que le cas du Kosovo était particulier pour les Américains :

¹⁶² *Ibid*, p.2.

¹⁶³ *Ibid*, p.3.

«But Kosovo is more than just an affront to our values and our sense of decency. It's also a clear and present danger to our vital national interests. Again, it's the principle of what happens there mattering here. There, in this case, is Europe. A threat to the peace of Europe – any threat to the peace of Europe – is a threat to the safety and prosperity of the United States.»¹⁶⁴

C'est donc dire que la présence américaine au Kosovo était motivée par les intérêts nationaux.

Pour le Canada et les États-Unis, la mission de gestion des crises et le «hors zone» revêtaient une importance particulière. Elle s'expliquait par l'inquiétude qu'un conflit déstabilise l'Europe, ce qui ne manquerait pas de les déstabiliser aussi. Les deux pays cherchaient par tous les moyens de préserver la situation internationale afin que leur influence augmente ou soit conservée. Il est évident que ce n'était pas là le seul intérêt, mais on pourrait conclure qu'il est le principal. Bien entendu, les deux pays cherchaient à aider les populations, les victimes de ces situations de crises. Le Canada pouvait ainsi espérer un plus grand rôle grâce à son expertise, même s'il est une puissance moyenne. En ce qui concerne l'OTAN, l'Organisation semblait bien répondre à ce nouveau type de mission et a donc redoré sa crédibilité. L'implication des pays occidentaux lors des crises, même si leurs motifs sont plus souvent de nature égoïste, permet de croire que ce type de mission constituera l'avenir de l'OTAN.

¹⁶⁴ Strobe Talbott, *A Foreign Policy Homecoming*, Ohio, US Department of State, (October) 1998, p.1.

CONCLUSION

Dans le premier chapitre, nous avons résumé brièvement les faits qui ont conduit à la création de l'OTAN. En effet, quelques traités avaient été conclus auparavant, mais ces derniers ne répondaient pas à la menace grandissante que posait l'empire soviétique. C'est donc pourquoi en avril 1949, douze pays ont signé le *Traité de l'Atlantique Nord*. L'article 5 constituait à lui seule une véritable innovation en matière de sécurité. Il permettait le recours à la force en cas d'attaque envers les membres de l'Alliance ou de menace à la sécurité du territoire de l'Atlantique Nord. À la suite de la dislocation de l'URSS, plusieurs ont cru que l'OTAN s'effondrerait.

D'ailleurs, la théorie des alliances prévoyait sa disparition puisque les penseurs de cette théorie affirment qu'une organisation ou une alliance fondée principalement sur un aspect ne pourrait pas survivre à la disparition de cet aspect. Dans le cas présent, comme la menace à la sécurité n'existait plus, il n'y avait aucune raison de conserver cette alliance. Pourtant, le temps nous a démontré que cette prédiction était fausse.

En effet, l'OTAN est devenue beaucoup plus qu'une simple alliance militaire. Elle avait aussi pour but de favoriser les relations transatlantiques. Par la suite, de nouvelles menaces sont apparues dans le paysage international et l'Organisation a dû s'adapter à celles-ci afin de continuer à protéger son territoire. Les types de conflit ont aussi évolué et les crises intraétatiques sont devenues chose courante et devenaient très menaçantes pour la sécurité de toute l'Europe. L'OTAN a donc dû, encore une fois, s'adapter afin de répondre à la nouvelle réalité.

Toutefois, à la fin de la guerre froide les experts ne s'entendaient pas concernant son avenir. Il était clair qu'une réforme de certains de ces aspects était nécessaire et plusieurs questions venaient appuyer cette réforme. Par exemple, est-ce que l'OTAN sera assez flexible pour répondre aux nouveaux enjeux ? Ou encore, l'écart entre les moyens Américains et les moyens Européens, peut-il devenir un obstacle ? Jusqu'à aujourd'hui, l'OTAN a très bien su répondre à ces interrogations. La flexibilité de l'OTAN a atteint un niveau plus qu'acceptable et les alliés sont toujours en relation, malgré l'écart qui subsiste.

Nous avons ensuite dressé le portrait de la relation entre le Canada et l'OTAN à la fin de la guerre froide. À la suite du retrait de troupes canadiennes en 1992, plusieurs ont pensé que le Canada souhaitait se retirer de l'OTAN. Dans les faits, il n'en fût rien. Certes, les effectifs avaient diminué, mais le Canada continuait de croire en cette organisation. La preuve est qu'en 1994, le *Livre blanc sur la Défense de 1994* a réaffirmé leur engagement envers l'OTAN.

En ce qui concerne l'hypothèse selon laquelle le Canada est membre de l'OTAN pour faire contrepoids aux États-Unis, il est certain que cette dernière fait partie de l'équation. Il est aussi possible d'affirmer que son implication dans divers groupes et son excellente réputation en maintien de la paix, acquise bien sûr par les nombreuses interventions auxquelles il a participé, lui permet d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale.

Finalement, nous avons dressé le portrait de la relation entre les États-Unis et l'OTAN à la fin de la guerre froide. La puissance et l'influence des Américains ne sont un secret pour personne. Aussi, la présence de ces derniers était toujours requise à cette époque car les Européens n'avaient toujours pas les moyens d'assurer leur propre sécurité.

Il fallait maintenant répondre à la nouvelle réalité et aux conflits plus souvent intraétatiques qu'interétatiques. On tentait de faire le moins de victimes possibles en envoyant beaucoup moins de militaires sur le terrain. En ce qui concerne l'hypothèse selon

laquelle les États-Unis tentent de conserver leur influence sur l'Europe grâce à leur engagement au sein de l'OTAN, il semble que ce soit bien le cas.

Le second chapitre traitait des relations transatlantiques et de ces mêmes relations et leur importance pour le Canada et les États-Unis. La coopération entre les deux rives de l'Atlantique existait depuis plusieurs décennies. Mais cette coopération restait secondaire. C'est pourquoi en 1956, trois hommes se rassemblèrent afin de produire un rapport qui favoriserait la coopération entre l'Amérique du Nord et l'Europe. *Le Rapport des Trois Sages* assurait donc une relation entre les deux continents qui ne se baseraient pas uniquement sur le besoin de protection, mais aussi sur des relations amicales.

Quelle importance le Canada accordait-il aux relations transatlantiques ? Tout d'abord, le Canada est reconnu pour être un pays très impliqué sur le plan international. Il est le pays qui a participé au plus grand nombre de missions onusiennes et plusieurs pays recrutent ses experts. Malgré le fait que les budgets militaires ont été coupés en 1994, le Canada demeurait très impliqué en Europe. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fait. L'Europe demeurait un allié très important, beaucoup de grandes conférences avaient lieu dans les pays européens et les pays du G8 se retrouvent sur ce continent, pour ne nommer que quelques exemples.

Un autre facteur important à considérer était le fait que les conflits majeurs survenaient principalement sur le territoire européen. L'Europe était une sphère d'influence plus qu'importante. Si cette région du monde était déstabilisée, le monde entier en subirait les conséquences. Le Canada avait donc tout intérêt à demeurer impliqué, du moins pour s'assurer que la stabilité mondiale ne soit pas menacée. Cette influence, le Canada cherchait à la maximiser et de bonnes relations avec l'Europe ne pouvaient que l'aider à atteindre ce but.

Maintenant, trois facteurs expliquaient l'importance qu'il accordait aux relations transatlantiques. Son implication dans les deux guerres mondiales signifiait non seulement

que le pays voulait protéger le continent européen, mais qu'il désirait protéger les valeurs occidentales. L'Europe était la source même de ces valeurs occidentales. Ensuite, nous avons le fait que le Canada avait la possibilité, à travers des institutions multilatérales comme l'OTAN, de négocier avec les Américains, mais sans avoir à le faire seul. Le Canada était bien conscient qu'il ne pesait pas lourd quand il s'agissait de négocier avec son puissant voisin. Finalement, en entretenant ses relations avec ses amis européens, le Canada réussissait à promouvoir ses idées en matière de sécurité et de promotion de la paix. Il lui était donc très positif de continuer à entretenir ces relations.

Nous avons ensuite évoqué les différentes priorités pour le Canada tant au niveau de sa politique envers l'Europe que sa politique envers l'OTAN. Par exemple, le Canada suggérait le renforcement de l'OSCE, l'amélioration des opérations humanitaires ou encore accroître la consultation transatlantique au sein des institutions comme l'ONU. Concernant l'OTAN, le Canada pourrait se spécialiser dans certains domaines d'influence afin d'accroître son leadership sur la scène mondiale. D'ailleurs, le pays avait déjà commencé sa spécialisation avec le maintien de la paix. Le Canada avait, pour plusieurs raisons, à cœur la préservation des relations transatlantiques. Toutefois, la principale motivation qui ressortait était la recherche d'influence laquelle, permettait et d'avoir une voix sur la scène internationale, et de faire contrepoids aux Américains.

Pour leur part, les États-Unis avaient leurs intérêts nationaux pour priorité. Nous avons expliqué que dans certains cas, les administrations ont préféré leurs propres intérêts, et dans d'autres, elles ont supporté leurs alliés dans leurs actions. Nous avons aussi souligné que de nombreux conflits avaient menacé la cohésion des relations transatlantiques et que nous aurions pu prévoir qu'avec la disparition de la menace soviétique, ces relations auraient perdu leur sens. Pourtant, la naissance d'un nouveau type de conflit et l'émergence de nouvelles menaces a empêché cette brisure de se réaliser.

Il fallait mentionner que les Américains avaient principalement pris des décisions qui favoriseraient leur politique intérieure, surtout avec Clinton qui s'était fait élire avec une

promesse d'avoir pour priorité ses concitoyens et de laisser plus de côté la politique internationale. Il ne voulait pas faire les mêmes erreurs que son prédécesseur. Les changements démographiques et commerciaux expliquaient bien ce qui dictait la ligne de conduite quand les décideurs américains font face à des choix. Malgré tout, ils se sont impliqués en Bosnie et au Kosovo, des conflits qui, en plus d'être d'une nature peu courante, n'étaient pas des plus facile à résoudre. La principale raison motivant l'administration américaine à intervenir en Bosnie et au Kosovo était la crainte de perdre son influence et son titre de superpuissance. Il ne fallait donc pas conclure que l'OTAN ferait les frais de l'économie américaine, rien n'était plus important pour une puissance comme les États-Unis de diriger une organisation comme l'OTAN pouvant répondre à ses intérêts.

Depuis que Georges W. Bush a pris les rênes, il a réaffirmé son engagement au sein de l'OTAN et a souligné les différents domaines d'action de l'organisation, domaines qui sont encore très actuels. Nous avons d'ailleurs assisté en 2001, à la création d'une nouvelle «mission» ; celle de la lutte au terrorisme, résultat des attentats du 11 septembre de la même année. En ce qui concerne les relations transatlantiques elles-mêmes, les États-Unis avaient intérêt à les conserver en bonne santé s'ils voulaient conserver leurs appuis dans leurs différentes actions. Ils tentaient donc de conserver leur influence en Europe.

Le dernier chapitre nous a renseigné un peu plus sur les crises en Bosnie et au Kosovo. Il mettait en lumière la mission qui leur est attachée, c'est-à-dire, la gestion des crises et le «hors zone». Malgré les erreurs qui ont été commises lors de l'intervention de l'OTAN dans ces deux régions, il nous a été possible de conclure que l'OTAN est la meilleure organisation pour répondre à ce type de conflit et qu'elle a agi au meilleur de ses capacités.

Nous sommes rapidement passés à l'intervention canadienne en Bosnie et au Kosovo. Nous avons cité le chapitre 6 du *Livre blanc sur la Défense de 1994*, qui nous renseignait bien sur l'implication générale du Canada en matière d'opérations multilatérales comme le maintien de la paix ou la gestion des crises. En fait, le Canada était très engagé sur ce plan, mais quelques conditions devaient tout de même être remplies afin de bien préparer les

misions et ainsi assurer leur réussite. Par la suite, nous avons relaté les événements qui ont marqué la FORPRONU, l'IFOR et la SFOR, ainsi que de détails précis sur le type d'engagement pris par le Canada pour chacune des missions. Nous avons terminé cette partie avec les événements qui ont mené au conflit au Kosovo et des précisions sur l'implication canadienne. Nous sommes venus à la conclusion que le Canada s'est impliqué au sein des opérations multilatérales car il souhaitait maximiser son influence.

Les interventions américaines en Bosnie et au Kosovo étaient motivées par des intérêts égoïstes. C'est-à-dire que les États-Unis croyaient que les crises servaient les intérêts américains, malgré le fait que certaines conséquences négatives pouvaient survenir. Sous l'administration Clinton, plusieurs croyaient que la politique étrangère allait être reléguée au second niveau. Malgré tout, cette dernière a formulé une «politique» d'évaluation de chaque conflit. La formation du personnel, la protection des soldats, la sécurité publique et l'évaluation pour le départ des troupes faisaient partie de ce plan.

Nous avons ensuite étudié les motifs de l'engagement américain en Bosnie et leurs objectifs et court et à long terme. Nous avons terminé ce chapitre par la crise au Kosovo en énumérant les buts de la campagne aérienne et les trois principaux intérêts des Américains dans cette crise. À la suite de cette énumération, il a été conclu que les États-Unis sont intervenus en Bosnie et au Kosovo pour répondre à leur besoin de conserver leur influence en Europe.

En résumé, les hypothèses formulées au départ répondent à la problématique. Il avait été dit que le Canada, à travers son engagement au sein de l'OTAN, tentait de faire contrepoids aux États-Unis et d'augmenter son influence au sein de la communauté internationale. Il est vrai que d'autres facteurs peuvent venir se greffer à la motivation principale, par exemple le désir de conserver la stabilité internationale. Il a toutefois été démontré que ces autres facteurs découlent tous du besoin qu'a le Canada de maximiser son influence ce qui lui permet aussi de faire contrepoids aux Américains. En ce qui concerne les États-Unis, nous avons affirmé que ces derniers cherchaient à conserver leur influence en Europe à travers

leur engagement envers l'OTAN. Comme il a été mentionné à plusieurs reprises, une superpuissance comme les États-Unis se doit d'être impliqué en Europe afin de conserver son influence et l'OTAN est le parfait instrument pour arriver à cette fin. En effet, étant le principal membre de l'Organisation grâce au financement qu'ils apportent, les États-Unis sont en mesure d'adapter l'OTAN de façon à répondre à leur intérêt : conserver leur influence en Europe.

Maintenant ceci clarifié, comment l'OTAN est-elle entrée dans le nouveau siècle ?

Le 24 avril 1999, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a célébré le cinquantenaire de l'alliance politique et militaire la plus réussie de l'histoire contemporaine, à l'occasion d'une rencontre au sommet de Washington, DC. Tout juste un mois plus tôt, en déclenchant des frappes aériennes sur le Kosovo, l'OTAN avait fait pour la première fois usage de la force militaire contre un état souverain, sans mandat explicite des Nations unies, et sans avoir été agressé par cet État.¹⁶⁵

Quelles leçons ont été tirées à la suite de la guerre dans les Balkans ? Tout d'abord, en ce qui concerne le débat sur l'avenir de l'OTAN, plusieurs questions seraient à l'ordre du jour. Par exemple, le concept stratégique, l'élargissement et l'identité européenne de sécurité et de défense, pour n'en nommer que quelques uns. Celui qui nous intéresse dans le cas présent, est le débat sur le nouveau concept stratégique, puisqu'il porte sur deux aspects touchant à la gestion des crises et du «hors zone».

Pour commencer, la question des fonctions essentielles, qui, lors de la création de l'Organisation, étaient au nombre de quatre : promotion de la stabilité en Europe, préserver les liens transatlantiques, défendre de territoire de l'Alliance et maintenir l'équilibre des forces en Europe. À la suite de la dislocation de l'empire soviétique, la dernière fonction était de venue obsolète. C'est par la suite qu'on ajouta la gestion des crises et du «hors zone» aux fonctions essentielles de l'OTAN.

¹⁶⁵ Karl-Heinz Kamp, « L'OTAN après le Kosovo: ange de paix ou gendarme du monde ? », *Politique étrangère*, 64^e année, no.2, (été)1999, p. 245.

Le deuxième aspect du débat touche à la légitimité de ce type d'action sur le plan du droit international. La question était de savoir si pour une action de l'OTAN pour le maintien ou le rétablissement de la paix à l'extérieur de son territoire, il était toujours nécessaire d'obtenir un mandat des Nations Unies au préalable. Le conflit au Kosovo avait créé un précédent en cette matière. L'Organisation avait alors justifié son action en appuyant sur la tragédie humaine qui menaçait de se produire. Après le conflit, l'OTAN ne désirait pas répéter l'expérience. Le questionnement devenait alors double. D'un côté, on veut réaffirmer l'attachement de l'OTAN au droit international, de l'autre, être en mesure d'agir sans mandat du Conseil de sécurité. Les membres ont donc décidé de produire une déclaration qui placerait toutes les opérations de l'OTAN sous l'égide du droit international sans toutefois mentionner spécifiquement la Charte des Nations Unies.

«Depuis la fin de l'année 1997 environ, de plus en plus de voix s'élèvent à Washington pour demander l'élargissement de l'horizon géographique de l'OTAN. Dans cette perspective, les réflexions sur le but stratégique de l'OTAN devraient aussi prendre en compte les crises dans le Golfe ou dans le Sud-est asiatique.»¹⁶⁶ Le problème résidait en fait aux deux visions différentes qui s'affrontent. Les Américains voulaient clairement que la zone géographique soit étendue, ce qui donnait plus d'importance à la mission des crises et le «hors zone». Les Européens, pour leur part, étaient beaucoup plus perplexes quant au bien fondé de cet agrandissement. Avec l'arrivée de nouveaux membres en mars 2004, la voie à l'agrandissement s'est ouverte.

Un autre constat s'impose à la suite du conflit dans les Balkans. On se demandait si l'OTAN endossera le rôle de gendarme du monde ou deviendrait un porte-parole pour la paix ? C'est-à-dire que depuis sa création, l'OTAN a souvent été critiquée pour sa bureaucratie lourde et des prises de position plutôt hésitantes. Lors de son intervention au Kosovo, elle a prouvé qu'elle pouvait être utile dans des situations très complexes; surtout qu'assurer la cohésion de 19 membres différents relevait de l'exploit ! C'est donc pourquoi la question se posait; est-ce que l'OTAN deviendra la protectrice de l'Europe sous les règles

¹⁶⁶ Kamp, « L'OTAN après le Kosovo: ange de paix ou gendarme du monde ? », pp.248-249.

du droit international ou sera-t-elle prête à l'enfreindre pour devenir un gendarme qui interviendra militairement pour protéger les intérêts occidentaux ?

Lorsque l'on observe les deux scénarios de plus près, on s'aperçoit bien vite qu'aucun d'eux ne peut tenir la route bien longtemps. «Il ne fait aucun doute que l'OTAN, au moins depuis son engagement en Bosnie en 1995, s'est avérée une institution efficace pour la gestion des crises. Toutefois la Bosnie comme le Kosovo ont montré tout aussi nettement à quel point l'OTAN était réticente à engager ses moyens militaires.»¹⁶⁷ Il suffit simplement d'observer le temps qui a été nécessaire avant que l'Organisation n'intervienne, fait présent dans les deux cas. En Bosnie, le conflit a débuté en 1992 et les troupes de l'OTAN sont entrées en fonction en 1995. Trois années où les cessez-le-feu non respectés se sont multipliés, où le nombre de morts et de réfugiés s'est multiplié. Au Kosovo, le délai fut moins important, mais tout de même cinq mois entre les menaces d'employer la force faites à Milosevic et le début des frappes aériennes.

De plus, dans ce type d'intervention, les contraintes sont nombreuses. Dans les cas présents, la demande d'un minimum de pertes humaines et d'éviter l'escalade militaire trop rapide pesait énormément dans la balance. C'est pourquoi beaucoup ont souvent critiqué la lenteur de déploiement des moyens militaires. Et il est impossible d'affirmer que ces critiques sont fausses puisque les opérations mises en fonction rapidement peuvent constituer un excellent moyen de dissuasion.

Les opérations à caractère humanitaire sont aussi très délicates à mener. Ainsi, il a été prouvé à plusieurs reprises que le retrait des troupes se faisait très rapidement aussitôt que des pertes de militaires de l'OTAN étaient enregistrées. Par exemple, l'intervention en Somalie fut arrêtée dès que l'armée américaine perdit des premiers soldats. Le motif humanitaire ne peut donc pas tenir la route en tant que motif pour justifier une intervention de l'OTAN. Cela ne permet pas non plus de conclure que l'OTAN se dirige vers un rôle «d'ange de paix» dans un proche avenir.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p.253.

Le second rôle qui semblait pouvoir être utilisé, celui du gendarme, où l'OTAN deviendrait un bras militaire qui veillerait aux intérêts occidentaux, ne peut se matérialiser. L'OTAN est une organisation qui fonctionne avec le consensus de tous ses membres, tous très différents. Il n'est donc pas évident de prendre une décision qui plaira à tous, puisque l'approbation de tous est nécessaire. De plus, les membres sont tous des États démocratiques qui n'aspirent pas à l'activisme militaire, ni à l'aventurisme militaire.

Oui, il y a eu l'opération au Kosovo, mais cela constitue une opération spéciale dans un contexte particulier pour régler une situation spécifique. Cela ne peut donc pas s'appliquer à toutes les opérations. Il n'est pas plus envisageable que l'OTAN revienne à la seule mission de défense nationale et de défense du territoire de l'Alliance. Avec les nouvelles menaces comme la prolifération des armes de destruction massive ou le terrorisme, il est impossible de ne pas étendre les frontières d'intervention. C'est donc pourquoi ce rôle de «gendarme» ne peut pas se réaliser.

À la suite du conflit au Kosovo, aucun de ces rôles ne pouvait être choisi. Il faut donc penser un mélange de ces deux rôles pourrait fonctionner. La flexibilité de cette organisation a été prouvée maintes fois depuis sa création, et il semble qu'elle continuera dans la même veine pour le futur. Pourtant, cela ne signifie pas que la partie est gagnée, il demeure plusieurs lacunes à combler. Par exemple, les moyens militaires américains surpassent toujours ceux des Européens, ce qui est encore un problème au sein de l'Organisation. Certains Européens se sentent frustrés de ne pas être en mesure d'intervenir sans les Américains, d'autres sont conscients de leur incapacité à intervenir sans eux. Certains Américains croient que la sécurité de l'Europe doit revenir à l'Europe, d'autres préfèrent être très impliqués afin de s'assurer qu'un conflit en Europe ne déstabilisera pas le continent, ce qui aurait beaucoup d'effet sur les États-Unis. Il est donc difficile de tracer un portrait de ce que l'avenir réserve à l'OTAN au début des années 2000. Il semble que l'Organisation devra faire face à chaque défi, un après l'autre, en attendant de se trouver une voie bien à elle.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sur l'OTAN et ses missions

- Achar, Gilbert. 1999. *La nouvelle guerre froide. Le monde après le Kosovo*. Paris : Presses Universitaires de France, 110p.
- Alexander, Sir Michael. 1990. «Le rôle de l'OTAN dans un monde en évolution». *Revue de l'OTAN*, vol.38, no.2 (avril), p.1-6.
- Allin, Dana H. 2002. *NATO's Balkans Interventions*. New York: The International Institute for Strategic Studies, Oxford University Press, 111p.
- Asmus, Ronald D. 2002. «L'élargissement de l'OTAN : passé, présent, futur». *Politique étrangère*, 67^e année, no.2 (avril-juin), p.353-376.
- Bertram, Christoph. 1995. « Quel avenir pour l'OTAN ?» *Politique étrangère*, 60^e année, no.1(printemps), p.147-158.
- Boniface, Pascal. 2000. *Les leçons du Kosovo*. Montréal : Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand, 18p.
- Bozo, Frédéric. 1999. «Where does the Atlantic Alliance Stand? The improbable Partnership», *Les notes de l'ifri*, Institut français des relations internationales, no.6, 56p.
- Buzzi, Alessandro. 2001. *L'intervention armée de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie*. Paris : Perspectives internationales, 277p.

- Coutau-Bégarie, Hervé. 2000. *La guerre du Kosovo*. Paris : Institut de stratégie comparée, 219p.
- David, Charles-Philippe et Jacques Lévesque. 1998. *The Future of NATO: Enlargement, Russia and European Security*. Montreal: McGill-Queen's University Press, 261p.
- De Montferrand, Bernard. 1999. *Défendre l'Europe*. Paris : Économica, 221p.
- De Rose, François. 1995. *La troisième Guerre mondiale n'a pas eu lieu. L'Alliance atlantique et la paix*. Paris : Desclée de Brouwer, 157p.
- Drew, Nelson S. et al. 1991. *The Future of NATO. Facing an Unreliable enemy in an Uncertain Environment*. Westport: Praeger, 206p.
- Dumoulin, André. 2001. « Du nouveau concept stratégique à l'expérience du Kosovo ». *Notes et études documentaires*, nos.5136-5137 (juillet), p.289-306.
- Dumoulin, André. 1999. « Enjeux et signifiants de l'extension de l'OTAN ». *Études internationales*, vol.30, no.3 (septembre), p.547-570.
- Dumoulin, André. 1997 « Quel avenir pour l'OTAN ? » *Problèmes politiques et sociaux*, no 782 (28 mars), p.1-81.
- Dunn, Keith A. 1990. *In Defense of NATO; The Alliance's Enduring Value*. Boulder: Westview Press, 114p.
- Forster, Anthony et William Wallace. 2001. "What is NATO for ?" *Survival*, vol.43, no.4 (winter), p.107-122.
- Galen Carpenter, Ted. 2001. *NATO enters the 21st Century*. Portland: Frank Cass publishers, 189p.
- Glaser, L. Charles. 1993. "Why NATO is still Best". *International security*, vol.18, no.1 (summer), p.51-78.

- Gnesotto, Nicole. 1999. « L'OTAN et l'Europe à la lumière du Kosovo », *Politique étrangère*, 64^e année, no.2 (été), p.207-218.
- Gordon, Philip H. 1996. "Recasting the Atlantic Alliance". *Survival*, vol.38, no.1 (spring), p.32-57.
- Gros, Philippe. 2001. « La stratégie opérationnelle des Alliés ». *Notes et études documentaires*, nos.5136-5137 (juillet), p.321-334.
- Hantley, James Robert. 1969. *The NATO story*. New York: Manhattan Publishing Company, 119p.
- Heisbourg, François. 1999. « L'Europe de la défense dans l'Alliance atlantique ». *Politique étrangère*, 64^e année, no.2 (été), p.219-232.
- Heller, Francis H. et John R. Gillingham. 1992. *NATO : The Founding of the Atlantic Alliance and the Integration of Europe*. New York: St. Martin's Press, 470p.
- Hyppia, Rémi. 1997. *L'OTAN dans l'après-guerre froide*. Montréal : L'Harmattan, 101p.
- Kamp, Karl-Heinz. 1998. « NATO Entrapped: Debating the next Enlargement round ». *Survival*, volume 40, no.3 (autumn), p.170-186.
- Kamp, Karl-Heinz. 1999. « L'OTAN après le Kosovo: ange de paix ou gendarme du monde? » *Politique étrangère*, 64^e année, no.2 (été), p. 245-256.
- Kaplan, Lawrence. 1999. *The long entanglement; NATO's first fifty years*. Wesport: Praeger, 262p.
- Kaplan, Lawrence *et al.* 1990. *NATO after forty years*. Wilmington: Scholarly Resources, 293p.
- Kirschbaum, Stanislav J. 1993. *La sécurité collective au XXI^e siècle*. Québec : Centre québécois de relations internationales, 290p.

- Kissinger, Henry A., et Lawrence H. Summers. 2004. *Renewing the Atlantic Partnership*, New York: Council of Foreign Relations, 41p.
- Lellouche, Pierre. 1996. *Légitime défense; vers une Europe en sécurité au XXI ème siècle*. Paris : Éditions Patrick Banon, 355 p.
- Mélandri, Pierre. 1979. *L'Alliance Atlantique*. Paris : Éditions Gallimard, 280p.
- North Atlantic Treaty Organization. 1998. *NATO Handbook, 50th anniversary edition*. Brussels: Office of Information and Press, 536p.
- North Atlantic Treaty Organization. 2002. «Crisis management». Chap.7 in *NATO Handbook*, p.1. Brussels: North Atlantic Council.
- North Atlantic Treaty Organization. 2003. *Nato's roles in relation to the conflict in Kosovo*, Brussels: North Atlantic Council, (October), 9p.
- O'Hanlon, Michael. 1997. «Transforming NATO: the Role of European Forces». *Survival*, vol.39, no.3 (autumn), p.5-15.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. 1949. *Traité de l'Atlantique Nord*, Bruxelles : Conseil de l'Atlantique Nord, 4p.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. 1991. *Déclaration de Rome sur la Paix et la Coopération*. Rome : Conseil de l'Atlantique Nord, 9p.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. 2005. *Compendium OTAN-Russie sur les données économiques et financières concernant la défense*. Bruxelles: Defense Policy and Planning Division, 10p.
- Papacosma, Victor, et Mary Ann Heiss. 1995. *NATO in the Post-Cold War Era: Does it Have a Future ?* New York: St. Martin's Press, 356 p.

- Parmentier, Guillaume. 2000. «Après le Kosovo : pour un nouveau contrat transatlantique». *Politique étrangère*, 65^e année, no.1 (printemps), p.9-32.
- Parmentier, Guillaume. 2000. «Redressing NATO's Imbalances». *Survival*, vol.42, no.2 (summer), p.96-112.
- Pascallon, Pierre. 1999. *L'Alliance Atlantique et l'OTAN, 1949-1999 : un demi-siècle de succès*. Bruxelles : Établissements Émile Bruylant, 571p.
- Roberts, Adam. 1999. «NATO's 'Humanitarian war' over Kosovo». *Survival*, vol.41, no.3 (autumn), p.102-123.
- Robin, Gabriel. 1995. «À quoi sert l'OTAN?». *Politique étrangère*, 60^e année, no.1 (printemps), p.172-181.
- Schake, Kori. 2000. *Evaluating NATO's Efficiency in Crisis Management*. Paris : Institut français des relations internationales, 45p.
- Schulte, Gregory L. 1997. «Former Yugoslavia and the New NATO». *Survival*, vol.39, no.1, (spring), p.19-42.
- Serfaty, Simon. 2001. «The transatlantic link; today lasting liaison». *Revue de l'OTAN*, vol.49, no.1 (spring), p.6-8.
- Sens, Allan G. 2001-2002. «Vivre dans une OTAN rénovée». *Revue militaire canadienne*, (hiver), p.79-86.
- Smith, Julianne, et Martin Butcher. 1999. «NATO Policy for Crisis Management and Security Sector Reform». *Basic publications*, no.99.1 (January), 8p.
- Tuschhoff, Christian. 2003. «Why NATO is Still Relevant». *International Politics*, vol. 40, p.101-120.

Wicht, Bernard. 1999. *L'OTAN attaque : la nouvelle donne stratégique*. Chêne-Bourg: Georg, 120p.

Yost, David S. 1998. «The New NATO and Collective Security». *Survival*, vol.40, no.2 (summer), p.135-160.

Zorghibe, Charles. 2002. *Histoire de l'OTAN*. Bruxelles : Éditions Complexe, 283p.

Sites internet

North Atlantic Treaty Organization. 2003. «SFOR Mission».
<http://www.nato.int/sfor/organisation/mission.htm>

Ouvrages sur les États-Unis et l'OTAN

Baker, James. 1989. *A New Europe, a New Atlanticism: Architecture for a New Era*. Address to the Berlin Press Club, December 12, 1989, in U.S. Department of State, Current Polity, no. 1233.

Bozo, Frédéric. 2002. «La relation transatlantique et la longue guerre contre le terrorisme.». *Politique étrangère*, 67^e année, no.2 (avril-juin), p.337-351.

Cohen, William S, et Henry H. Shelton. 1999. *Joint Statement on the Kosovo after action review*, Washington: United States Department of Defense, (October), 14p.

De la Gorce, Paul Marie. 1999. «L'Alliance Atlantique, cadre de l'hégémonie américaine », *Le Monde diplomatique*, (avril), pp.4-5.

DiPrizio, Robert C., 2002. *U.S. Interventions from Northern Iraq to Kosovo*. Baltimore: The Johns Hopkins University press, 234p.

Gelbard, Robert. 1998. «Des pas spectaculaires vers la paix et la stabilité durables en Bosnie ». *Les Objectifs de politique étrangère des États-Unis*, vol.3, no.2 (avril), 6p.

- Gordon, Philip, 1998, *Les États-Unis et l'identité européenne de défense dans la nouvelle OTAN*, Paris : institut français des relations internationales, 49p.
- Grossman, Marc. 2002. « L'OTAN au XXI^e siècle : nouvelles capacités, nouveaux membres, nouvelles relations ». *Les objectifs de politique étrangère des États-Unis*, vol.7, no.1 (mars), 7p.
- Heisbourg, François . 1989. «Defending Europe without Uncle Sam», *The Independent*, 28 décembre, p.1.
- Le Prestre, Philippe. 1992. «L'adaptation à la turbulence : les États-Unis face aux transformations de l'OTAN, 1989-1991». *Études internationales*, vol.23, no.1 (mars), p.57 à 75.
- Maresca, John J. 1995. « L'après-guerre froide est terminée.». *Politique étrangère*, 60^e année, no.1 (printemps), p.57-71.
- Mc Geehan, Robert. 1990. « Les États-Unis et l'OTAN après la guerre froide.». *Revue de l'OTAN*, volume 38, no.1 (février), p.7-13.
- North Atlantic Treaty Organization. 1998. *NATO Handbook, édition 50^e anniversaire*, Bruxelles: Office of Information and Press, 400p.
- Ramel Frédéric et Charles-Philippe David. 2002. « Oui mais...L'image de l'Europe selon l'administration Bush : de l'ambivalence à la rigidité». *Études Internationales*, vol.33, no.1 (mars), p. 31-55.
- Rifkind, Malcom. 1995. «Une communauté atlantique pour mieux refléter les relations entre les États-Unis et l'Europe». *Revue de l'OTAN*, vol. 43, no.2 (mars), p.11-14.
- Schear, James. 1998. « Les priorités en matière de maintien de la paix : le point de vue du ministère de la défense ». *Les Objectifs de politique étrangère des États-Unis*, vol. 3, no.2 (avril), 5p.
- Sloan, Stanley. 1994. « Les relations transatlantiques au lendemain du Sommet de Bruxelles». *Revue de l'OTAN*, volume 42, no.2 (avril), p.27-31.

Sloan, Stanley. 1991. « Les États-Unis et la nouvelle Europe : une stratégie pour l'avenir ». *Politique Étrangère*, 56e année, no.1 (printemps), p.115-125.

Soutou, Georges Henri. 2004. Compte-rendu de la conférence « L'Europe et les États-Unis : le lien transatlantique ». Paris, (15 janvier), 1p.

Taft, William H. 1992. « Le rôle de l'OTAN en Europe et le rôle des États-Unis au sein de l'OTAN ». *Revue de l'OTAN*, volume 40, no.4 (août), p.14-19.

Talbott, Strobe. 1998. *A Foreign Policy Homecoming*. Kenyon C. Bolton Memorial Lecture to the Cleveland Council on World Affairs. Ohio: US Department of State, (October), 7p.

Sites internet

De La Gorge, Paul-Marie. 1999. « L'OTAN, un instrument de l'hégémonie américaine ? » 23 avril .
www.monde-diplomatique.fr/dossiers/OTAN

« Les États-Unis et l'OTAN préparent l'opinion publique à la guerre terrestre contre la Serbie », 30 mars 1999.
http://www.wsws.org/français/News/1999/mars99/30mars_otan.shtml

Wallerstein, Immanuel, « Les États-Unis et l'Europe de 1945 à aujourd'hui », <http://fbc.binghamton.edu/137fr.htm>

Ouvrages sur le Canada et l'OTAN

Avis, Peter. 2004. « L'attrait du colosse : L'OTAN est encore un atout pour le Canada ». *Revue militaire canadienne*, vol.5, no.1 (printemps), p.15-22.

Bellamy, Alex, Paul Williams and Stuart Griffin. 2004. *Understanding Peacekeeping*, Cornwall : Polity, 325p.

- Canada, Défense nationale. 1990. *La contribution du Canada au maintien de la paix*. Ottawa : Approvisionnement et Services, 8 novembre, 1p.
- Canada, Défense nationale. 1991. *Déclaration de la politique de défense et documentation*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1p.
- Canada, Défense nationale. 1992. *La politique de défense du Canada*. Ottawa : Ministère de la Défense nationale, 38p.
- Canada, Défense nationale. 1994. *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*. Ottawa : Ministres des Approvisionnements et Services, 50p.
- Canada, Défense nationale. 1998. *Canada contributes to Kosovo NATO extraction force and OSCE verification mission*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada, (décembre), p.1
- Canada, Défense nationale. 2000. *Participation du Canada à la Force de stabilisation de l'OTAN dans les Balkans*. Ottawa : Groupe des politiques du MDN, (décembre), p.1.
- Canada, Défense nationale. 2000. *Le Canada et l'OTAN : les Forces canadiennes et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 4p.
- Canada, Défense nationale. 2005. *Opération Kinétic*. Ottawa : Affaires publiques, 1p.
- Canada, Défense nationale. 2005. *Énoncé de la politique de défense*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 38p.
- Clark, Joe. 1990. «La part du Canada dans la sécurité européenne». *Revue de l'OTAN*, vol.38, no.5 (octobre), p.2-7.
- David, Charles-Philippe et Martin Bourgeois. 1998. «le Canada et la consolidation de la paix : la formulation d'une nouvelle approche pour la politique étrangère canadienne». *Études internationales*, 29, no.3 (septembre), p.577-598.

Déclaration du très honorable Paul Martin, Premier ministre du Canada, au sommet de l'OTAN. 2005. Bruxelles : Cabinet du Premier Ministre, 3p.

Donneur, André P. 1992. «La fin de la guerre froide : le Canada et la sécurité européenne». *Études internationales*, 23, no.1 (mars), p.121-138.

Fortmann, Michel. 1989. « La politique de défense canadienne». In *De Mackenzie King à Pierre Trudeau. Quarante ans de diplomatie canadienne 1945-1975*. Sous la dir. De Paul Painchaud. 748p. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Haglund, David G. 2000. *New NATO, New Century. Canada, the United States, and the future of the Atlantic Alliance*. Kingston: Queen's Centre for International Relations, 248p.

Haglund, David G. 2000. *What NATO for Canada?* Kingston: Queen's Centre for International Relations, 93p.

Haglund, David G. et Joel J. Sokolsky. 1989. *The U.S.-Canada Security Relationship*. Boulder: Westview Press, 306p.

Hatto, Ronald. 2002. «Le Canada, l'OTAN, la sécurité européenne et la fin de la guerre froide». *Études internationales*, 33, no 1 (mars), p.91-107.

Legault, Albert, Allan Sens, Michel Fortmann et Paul Marantz. 1997. *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques*. Ottawa : Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, 149p.

Macmillan, Margaret O. et David S. Sorenson. 1990. *Canada and NATO*. Waterloo: University of Waterloo Press, 162p.

Maloney, Sean M. 2003. *Are We Really Just: Peacekeepers? The Perception versus the Reality of Canadian Military Involvement in the Iraq War*. Montréal: Institut de recherche en politiques publiques, 30p.

Morrison, Alex. 1992. *A Continuing Commitment: Canada and North Atlantic Security*. Toronto: The Canadian Institute of Strategic Studies, 202p.

Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. 1993. *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada, 95p.

Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. 2000. «La « nouvelle » OTAN». Chap. in *La « nouvelle » OTAN et l'évolution du maintien de la paix : conséquences pour le Canada*. 30p. Ottawa : Approvisionnement et Service Canada.

Simpson, Erika. 2001. *NATO and the Bomb*. Kingston: McGill-Queen's University Press, 349p.

Le Réalisme

Alain, Caroline. 1996. «Réalisme classique et réplique néo-réaliste ; évolution de la notion de puissance». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 124 p.

Barrea, Jean. 1997. *Théories des relations internationales*. Louvain : Erasme, 397p.

Battistella, Dario. 2003. *Théories des relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po, 511p.

Braillard, Philippe. 1977. *Théories des relations internationales*. Paris : Presses Universitaires de France, 459p.

Carr. E.H. 1964. «The Realist Critique». Chap. in *The Twenty Years' crisis, 1919-1939*. pp.63-88. New York : Harper and Row.

Donnelly Jack. 2000. «The Realist Tradition». Chap. in *Realism and International Relations*, pp.6-42. Cambridge: Cambridge University Press.

Guzzini, Stefano et Sten Rynning. 2002. «Réalisme et analyse de la politique étrangère». In *Politique étrangère : Nouveaux regards*, sous la dir. de Frédéric Charillon, p.33-63. Paris : Presses de science po.

Macleod, Alex *et al.* 2002. *Relations internationales, théories et concepts*. Montréal: Athéna, 239p.

Morgenthau, Hans J. 1951. *In Defense of the National Interest*. New York: Knopf, 306p.

Morgenthau, Hans J. 1960. «International morality». Chap. in *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*. pp.233-259. New York: Alfred Knopf.

Roche, Jean-Jacques. 1997. *Théories des relations internationales*. Paris: Montchrestien, 158p.

Rittberger, Volker, et Frank Schimmelfennig. 1997. *German Foreign Policy After Unification; A Re-Examination of Realist Prognoses*. Tubingen: Center for International Relations/Peace and Conflict Studies, 27p.

Site internet

Rynning, Sten et Stefano Guzzini. 2001. *Realism and Foreign Policy Analysis*.
<http://www.copri.dk/publications/WP/WP%202001/42-2001.pdf>